

# FIER DE SES ENGAGEMENTS

 Ordre  
des ingénieurs  
du Québec



RAPPORT ANNUEL

2013 - 2014

Québec, juin 2014  
Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 40<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*

Stéphanie Vallée

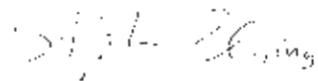
Montréal, juin 2014  
Madame Stéphanie Vallée  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre déléguée responsable de l'application des lois professionnelles, le 40<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président,



Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.

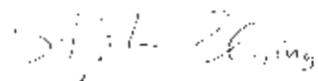
Montréal, juin 2014  
M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 40<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.

## MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

## VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>4</b>	Rapport du président	<b>32</b>	Personnel du siège social
<b>6</b>	Rapport du directeur général	<b>34</b>	Ressources humaines
<b>9</b>	Planification stratégique 2010-2015	<b>35</b>	Technologies de l'information
<b>14</b>	Bureau du syndic	<b>36</b>	Secrétariat et Affaires juridiques
<b>16</b>	L'Ordre des ingénieurs du Québec dans le système professionnel québécois	<b>45</b>	Stratégie et Projets
<b>17</b>	Organigramme de l'Ordre des ingénieurs du Québec	<b>46</b>	Affaires professionnelles
<b>18</b>	Conseil d'administration 2013-2014		Renseignements additionnels en vertu du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel
<b>20</b>	Activités du 93 <sup>e</sup> Conseil d'administration	<b>61</b>	Développement professionnel
	Principales résolutions	<b>63</b>	Communications et Affaires publiques
<b>21</b>	Activités du Comité exécutif	<b>66</b>	Administration-Finances
<b>24</b>	Comités et groupes de travail	<b>67</b>	Rapport de l'auditeur indépendant
<b>31</b>	Comité de direction	<b>68</b>	États financiers

Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Président

---

Chers membres,

Le 17 mars dernier, à la suite du départ de Daniel Lebel, ing., qui a démissionné de ses fonctions le 6 mars 2014 pour se lancer en politique, j'ai accédé à la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Membre du Conseil d'administration depuis 2006 et du Comité exécutif depuis 2009, je suis fier de vous présenter le bilan 2013-2014 de l'Ordre et de poursuivre le travail de mon prédécesseur afin de restaurer la confiance du public, d'assurer l'avenir de la profession et de lui redonner la réputation qu'elle mérite.

### L'ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dès mai 2013, alors que la profession était éclaboussée par des révélations concernant les agissements d'une minorité d'ingénieurs, le Conseil d'administration a pris un engagement fort envers le public : celui de tout mettre en œuvre pour réaliser son mandat de protection du public, tout en communiquant ses actions de façon transparente.

Cet engagement est venu renforcer les grandes orientations du Plan stratégique 2010-2015, lequel a pour objectif de rétablir et de consolider le lien de confiance entre le public et les membres ainsi que de répondre à l'évolution de la profession. Plus précisément, l'Ordre s'est formellement engagé à agir sur le plan de la prévention et de la discipline, à trouver des solutions concrètes pour améliorer la pratique du génie de même qu'à gérer de manière transparente en mettant l'éthique et la déontologie au premier plan.

Toutes les solutions mises de l'avant par l'Ordre dans le cadre de son engagement visent à former un système éthique pour le monde du génie. Pour ce faire, l'Ordre a agi tant sur le plan de la prévention, en bonifiant son offre de formation en éthique et déontologie, que sur celui de la discipline, en se donnant les moyens de mener des enquêtes rigoureuses afin que les ingénieurs fautifs soient punis. De plus, l'Ordre n'a pas hésité à repousser les limites du système professionnel en développant un programme volontaire d'audits des firmes de génie-conseil.

Cette initiative de l'Ordre a été accueillie très favorablement par les firmes – plusieurs d'entre elles participent à un projet pilote – et par plusieurs organismes publics qui ont accepté de participer au développement du cadre normatif qui servira de base aux audits. Le programme d'audits est le fruit d'une collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec et sera disponible à compter de l'automne 2014. Les audits seront entièrement financés par les firmes bénéficiaires.

### LES MOYENS DE REMPLIR NOS OBLIGATIONS

Afin de respecter notre Engagement et de permettre à l'Ordre de remplir ses obligations, notamment en matière de discipline, le Conseil d'administration a dû prendre une décision difficile en imposant une cotisation supplémentaire de 90 \$ à ses membres pour l'année 2014-2015.



Cette décision, mal reçue par certains membres, a été prise en vertu de l'article 85.1 du Code des professions, qui spécifie que les ordres professionnels doivent prendre les moyens financiers nécessaires pour réaliser leur mandat de protection du public. Cette cotisation permettra à l'Ordre de donner au Bureau du syndic les moyens de poursuivre son travail de façon adéquate, à un moment où il fait face à une augmentation de 522 % du nombre de demandes d'enquête depuis 2009.

Si l'Ordre a demandé un effort accru de la part de ses membres, sachez que l'organisation a aussi effectué un exercice de rationalisation des dépenses de toutes ses directions ainsi que des activités qui n'étaient pas directement liées à la protection du public. Il va sans dire que le Conseil d'administration veille à un contrôle rigoureux afin que les dépenses soient effectuées aux meilleurs coûts possibles et dans l'intérêt des membres.

### **LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS – UN DOSSIER PRIORITAIRE**

Pour bien remplir son rôle de protection du public, l'Ordre doit également se doter des pouvoirs nécessaires pour encadrer la pratique actuelle du génie. C'est pourquoi de nombreux efforts ont été consacrés au cours des dernières années à la révision de la **Loi sur les ingénieurs**. Ces efforts ont mené à la présentation de deux projets de loi à l'Assemblée nationale.

Tout comme le projet de loi n° 77, présenté par le gouvernement libéral en 2012, le projet de loi n° 49, déposé par le gouvernement Marois en mars 2013, est malheureusement mort au feuillet avec le déclenchement des élections en mars 2014, après avoir franchi l'étape de l'étude en commission parlementaire. Rappelons que ce dernier projet de loi visait à modifier diverses lois professionnelles et d'autres dispositions dans le domaine des sciences appliquées.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu pour notre profession, l'Ordre a profité de la dernière campagne électorale provinciale pour rappeler l'importance de renouveler une loi vieille de 50 ans et inviter des candidats des trois principales formations politiques à venir présenter leur vision de l'avenir du génie à des décideurs et influenceurs du secteur de l'ingénierie. Les représentants des trois partis ont d'un commun accord admis l'importance de dépoussiérer la loi actuelle, ce qui permettra à l'Ordre de relancer le gouvernement libéral pour qu'il donne suite à ses propos au cours de la prochaine année.

### **FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA PROFESSION**

Cette année encore, l'Ordre a apporté sa contribution à plusieurs consultations publiques notamment aux consultations particulières sur le projet de loi n° 61, **Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction**. Il a de plus profité de cette occasion pour rappeler l'importance de mieux gérer les contrats publics afin d'éviter de nouvelles dérives. L'Ordre a de surcroît pris part aux consultations sur la Politique québécoise de mobilité durable et à celles de la Commission sur les enjeux énergétiques.

Interpellés à de nombreuses reprises par les médias, les porte-parole de l'Ordre ont saisi toutes les occasions de parler à la population pour mieux faire comprendre les moyens déployés et les résultats obtenus conformément à son Engagement. L'Ordre s'est aussi montré plus proactif dans ses démarches médiatiques afin de faire entendre la voix de la profession et de rappeler que seule une minorité d'ingénieurs a eu des comportements problématiques. Les interventions de l'Ordre ont porté autant sur le processus disciplinaire que sur l'encadrement des pratiques d'affaires et insistaient sur la cohérence des solutions avancées par l'Ordre pour restaurer l'intégrité et l'efficacité dans l'octroi et la gestion des contrats publics.

En terminant, je tiens à remercier mon prédécesseur, l'ingénieur Daniel Lebel, ainsi que les membres du Conseil d'administration et ceux de la permanence de l'Ordre pour leur travail et leur dévouement envers notre profession. J'aimerais également remercier l'ensemble des membres qui s'investissent de près ou de loin au sein leur ordre professionnel et contribuent ainsi à l'avenir du génie québécois.

André Rainville, ing.  
Directeur général



## COMMENT S'EST TRADUIT CETTE ANNÉE L'ENGAGEMENT DE L'ORDRE EN CE QUI A TRAIT À LA PROTECTION DU PUBLIC ?

Cet engagement s'est traduit par la mise en place de nombreuses actions de l'Ordre, notamment par une augmentation de l'offre de formation en éthique et déontologie, par le développement d'un programme novateur d'audits des firmes de génie-conseil de même que par une intensification des communications visant à faire connaître toutes les actions posées par l'Ordre pour contribuer à améliorer la pratique du génie.

## QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS LES PLUS IMPORTANTES À CE CHAPITRE ?

Je mentionnerai le programme d'audits des firmes de génie-conseil, les Matingénieurs et l'amélioration des outils de communication.

### Programme d'audits

Quelques semaines à peine après avoir pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour protéger le public, l'Ordre a annoncé qu'il étendrait son action aux pratiques d'affaires des organisations du secteur du génie-conseil pour lesquelles ses membres travaillent, avec le développement d'un programme volontaire d'audits des firmes.

En collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec, le programme d'audits constitue une première dans le système professionnel et il suscite l'intérêt de nombreux organismes publics. L'Autorité des marchés financiers, le Commissaire au lobbyisme du Québec, le ministère des Transports du Québec, l'Office des professions du Québec, le Secrétariat du Conseil du trésor, l'Unité permanente anticorruption, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et trois firmes de génie font partie des organismes qui participent au comité chargé d'établir le cadre normatif qui servira de base aux audits.

### Matingénieurs

Toujours soucieux de bien outiller ses membres sur les enjeux éthiques et déontologiques, l'Ordre a lancé à l'automne 2013 une série de quatre déjeuners-ateliers, les Matingénieurs, qui ont abordé les thèmes de l'indépendance professionnelle, de la gestion des contrats, des pratiques d'affaires ainsi que de la surveillance des travaux. Plus de 900 ingénieurs ont participé à ces activités de formation offertes à Montréal et à Québec, qui répondaient à des questions concrètes que les ingénieurs sont amenés à se poser dans leur travail quotidien. La formule des Matingénieurs a été accueillie très positivement par les participants et sera reconduite en 2014-2015 avec une nouvelle série de déjeuners-ateliers.

### **Amélioration des outils de communication**

Comme sa mission est de protéger le public, l'Ordre doit rendre compte à la société québécoise des mesures qu'il déploie et des résultats qu'il obtient. Ainsi, l'Ordre a multiplié ses interventions publiques et médiatiques pour promouvoir ses solutions pour l'avenir du génie québécois, développé un tableau des performances qui rend compte de ses activités de protection du public, révisé la page d'accueil de son site Web afin que l'information soit plus accessible, lancé un blogue et augmenté la fréquence de son bulletin aux membres.

### **QUEL BILAN FAITES-VOUS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE ?**

Le bilan de la première période de référence de notre règlement sur la formation continue obligatoire est très positif. En effet, 98 % des ingénieurs se sont conformés au Règlement. Ils ont effectué en moyenne 58,25 heures de formation, ce qui est près du double du minimum requis.

L'Ordre a mené, l'automne dernier, une consultation visant à assouplir certains aspects du Règlement de façon à en faciliter l'application. Une version modifiée du Règlement devrait entrer en application en juin 2014<sup>1</sup>. Le Règlement modifié confèrera davantage de souplesse aux membres dans leur choix d'activités de formation continue et dispensera les retraités encore actifs de l'obligation d'accumuler des heures de formation continue.

En plus de mettre en place les mécanismes de suivi quant à l'application du **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs**, la Direction du développement professionnel a poursuivi ses efforts afin de développer des formations de qualité, comme les Après-midi du génie, offerts dans différentes villes du Québec.

### **COMMENCEZ-VOUS À VOIR LES RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS FAITS AU BUREAU DU SYNDIC ?**

De nombreux investissements ont été réalisés au cours des dernières années pour permettre au Bureau du syndic de faire face à une forte augmentation du nombre de demandes d'enquête. Nos efforts commencent à porter leurs fruits : plus d'une trentaine d'ingénieurs sont convoqués devant le Conseil de discipline relativement à des affaires de collusion, de corruption et de contributions politiques. En outre, le Conseil de discipline a rendu une première décision dans un dossier de collusion et de corruption en février 2014. Ce n'est qu'un début, puisque d'autres plaintes seront déposées par le Bureau du syndic et entendues par le Conseil de discipline au cours de la prochaine année. Ces premiers résultats lancent un message clair : aucun ingénieur n'est au-dessus des lois et de son Code de déontologie.

Il faudra cependant continuer à investir de façon à permettre au Bureau du syndic de tout mettre en œuvre pour que les ingénieurs qui ont commis des gestes répréhensibles comparaissent devant le Conseil de discipline. En 2013-2014, le Bureau du syndic a reçu un nombre important de demandes d'enquête. Sur 450 demandes reçues, 349 dossiers ont été ouverts, dont 25 % portent sur des questions de collusion et de corruption. L'équipe spécialisée pour lutter contre la corruption, la collusion et les contributions politiques, mise en place en 2013, restera donc très occupée au cours de la prochaine année. Cette équipe pluridisciplinaire réunit des ressources externes et des membres du personnel existant.

### **QUELS ÉTAIENT LES OBJECTIFS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES RÉALISÉE AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE ?**

Travailler plus efficacement pour répondre aux défis de la profession est une de nos priorités ; c'est pourquoi nous avons procédé, en 2013, à une réorganisation de la permanence.

Dans ce contexte, le Secrétariat et la Direction des affaires juridiques ont été regroupés au sein d'une seule et même direction, sous la responsabilité de M<sup>e</sup> Caroline Simard. M<sup>e</sup> Christine O'Doherty, qui occupait le poste de directrice aux Affaires juridiques depuis octobre 2012, a pris, quant à elle, le relais à la Direction des communications et affaires publiques à la suite du départ de M. Daniel Boismenu.

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de la dernière année, l'Ordre a par ailleurs accueilli un nouveau syndic, M. Chantal Michaud, ing., entré en poste le 22 avril 2013. Trois syndics adjoints et un syndic correspondant se sont joints au Bureau du syndic, qui compte maintenant une trentaine de personnes.

La Direction de la stratégie et des projets a été créée pour assurer la gestion de l'ensemble des projets stratégiques de façon transversale et veiller à l'atteinte des objectifs opérationnels et du plan d'affaires. M. Martin Lefort, ing., PMP, s'est joint à l'Ordre en tant que directeur de la stratégie et des projets en avril 2013, et il dirige une équipe de chargés de projets, en plus de superviser l'équipe qui coordonne les relations avec les comités régionaux.

Huit comités régionaux ont été formés à la suite de l'adoption du nouveau modèle de gouvernance en région et ils sont maintenant opérationnels. Ces comités ont comme mandat d'assurer la conception et la réalisation d'un plan d'affaires annuel régional axé sur trois grands champs d'intervention, à savoir la promotion de la profession, le développement professionnel et le réseautage.

Finalement, au chapitre des relations de travail, une nouvelle convention collective a été signée avec le syndicat des employés de l'Ordre et elle sera en vigueur jusqu'en 2018.

### EN CONCLUSION

Je tiens à souligner la contribution de l'ensemble des employés de l'Ordre : ceux-ci ont accompli, cette année encore, un travail considérable, au moment où nous vivons une importante période de changements, nécessaires pour assurer l'avenir de la profession. J'aimerais également remercier les instances de l'Ordre pour leur appui et leur contribution qui permettent à l'Ordre de remplir son mandat de protection du public.

1. Une version modifiée du Règlement a été approuvée le 2 mai 2014 par l'Office des professions du Québec et est entrée en vigueur le 5 juin 2014.



Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
<p>Pour mieux encadrer la profession, l'Ordre a accordé la priorité à différentes actions ciblant des objectifs précis pour les années à venir.</p>		
<p>Bureau du syndic</p>	<p><b>Plan d'intervention en éthique et déontologie</b> Préciser la nature et l'ampleur des problèmes de conduite professionnelle et établir un plan d'action.</p>	<p>Le Bureau du syndic a instauré de nouvelles méthodes de travail avec la mise sur pied d'une l'équipe spécialisée pour traiter des dossiers de corruption, collusion et contributions politiques et les dossiers techniques.</p> <p>Le Bureau du syndic a répondu à plus de 1 310 appels téléphoniques (transmis par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels (envoyés par le site Internet).</p>
	<p><b>Valorisation du Bureau du syndic</b> Restructurer le Bureau du syndic et optimiser le processus de traitement des dossiers.</p>	<p>La restructuration du Bureau du syndic a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de traitement des dossiers et d'assurer une affectation optimale des ressources du Bureau du syndic.</p>
<p>Développement professionnel</p>	<p><b>Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs</b> Mettre en œuvre cette réglementation et élaborer un plan d'affaires pour soutenir le développement professionnel des ingénieurs.</p>	<p>Le <b>Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs</b> a fait l'objet d'une large consultation des membres.</p> <p>Ce règlement est en cours d'approbation à l'Office des professions du Québec. Son entrée en vigueur est prévue pour le 5 juin 2014.</p>
	<p><b>Maintien d'une expertise à la fine pointe</b> Offrir des formations de haut niveau pour développer les connaissances et améliorer les compétences.</p>	<p>Dans le cadre du programme lié à l'Engagement, des formations et diverses activités ont été organisées afin de faire la lumière sur la crise qui secoue la profession.</p> <p>Quelque 900 ingénieurs ont participé aux quatre Matingénieurs pour parler des pratiques d'affaires, de l'éthique, de la déontologie et des défis que les ingénieurs rencontrent dans leur quotidien.</p>

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
Communications et affaires publiques	<p><b>Révision de la Loi sur les ingénieurs</b> Mettre en place les mécanismes qui favoriseront l'adoption des modifications à la Loi et son adaptation à l'évolution de la profession.</p>	<p>L'Ordre poursuit son travail auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir l'adoption d'une nouvelle loi sur les ingénieurs.</p> <p>L'Ordre prépare un vaste programme qui demandera un important déploiement d'informations auprès des membres sur la nouvelle Loi. Ce déploiement inclura aussi la diffusion d'informations auprès des donneurs d'ouvrages, des firmes de génie-conseil et des grands employeurs d'ingénieurs.</p> <p>Ce programme inclut des tables rondes de consultation et de concertation avec des ingénieurs de plusieurs milieux.</p>
Affaires juridiques	<p><b>Révision de la réglementation</b></p>	<p>Divers règlements ont été rédigés et d'autres ont été bonifiés, notamment le <b>Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs</b> et le <b>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle</b>.</p>
	<p><b>Mobilité de la main-d'œuvre</b> <b>Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France</b> Élaborer et mettre en place les conditions d'application du nouveau cadre législatif et réglementaire.</p>	<p>Ce règlement est entré en vigueur le 18 juillet 2013. Les ingénieurs français peuvent maintenant faire leur demande de permis restrictif temporaire au Québec.</p>
	<p><b>Maintien d'une expertise juridique à l'interne.</b></p>	<p>L'Ordre continue à suivre de près les travaux de la commission Charbonneau. Ce travail de veille, bien documenté, permettra le dépôt par l'Ordre d'un mémoire bien étoffé d'ici septembre 2014.</p>
Affaires professionnelles	<p><b>Reconnaissance du statut professionnel et du plein droit d'exercice</b> Attirer des candidats et des candidates, et leur fournir des moyens pour atteindre leur statut professionnel.</p>	<p>La mise en service de la Boussole permet de rendre plus transparents les moyens pour atteindre le statut professionnel au Québec.</p> <p>Les ingénieurs formés à l'étranger peuvent vérifier les conditions d'admissibilité au permis d'ingénieur au Québec qui s'appliquent à leur situation propre, avant même d'entamer leur processus d'immigration.</p> <p>Les candidats ont maintenant accès à leur dossier en ligne, qu'ils peuvent consulter en tout temps.</p> <p>L'automatisation des dossiers des candidats a permis de réduire le travail manuel, le volume d'archivage et les délais dans les processus.</p>

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
<p>Communications et affaires publiques</p> <p>Affaires professionnelles</p>	<p><b>Nouveau programme d’audits des firmes</b> Réunir les conditions qui permettent à l’ingénieur d’exercer sa profession avec compétence et éthique.</p>	<p>Cette initiative s’inscrit dans le programme lié à l’Engagement.</p> <p>Le cahier des charges privé comporte 4 volets : intégrité, pratique professionnelle, octroi et gestion de contrats, et pratiques d’affaires. Il a été élaboré par un comité mixte dirigé par l’Ordre, conjointement avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Ce comité se compose de professionnels de l’Ordre, de firmes de l’Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), d’observateurs et d’experts. Parmi ces observateurs, on compte l’Autorité des marchés financiers (AMF), l’Unité permanente anticorruption (UPAC), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le Secrétariat du Conseil du trésor, le Commissaire au lobbying et l’Office des professions du Québec (OPQ).</p> <p>Ce programme d’audits volontaires représente un moyen concret pour permettre aux ingénieurs d’évoluer dans un contexte organisationnel où ils peuvent remplir adéquatement leurs obligations déontologiques et professionnelles.</p>
Axe 2 Contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
<p>Plusieurs actions ont été retenues pour accroître l’influence de l’Ordre dans les débats de société et valoriser la profession.</p>		
<p>Affaires publiques</p>	<p><b>Vigie professionnelle et médiatique</b> Accroître les activités de vigie se rapportant à la profession.</p>	<p>Le mode de veille a été complètement revu. Une veille est également effectuée sur les médias sociaux. La revue de presse est dorénavant électronique et transmise aux instances.</p> <p>Le programme lié à l’Engagement regroupe plusieurs mesures qui se déclinent selon les quatre axes stratégiques de l’Ordre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l’encadrement de la profession ;</li> <li>• contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale ;</li> <li>• le développement organisationnel ;</li> <li>• la gouvernance.</li> </ul>

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015

Axe 2 Contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
Communications et affaires publiques	<b>Publications électroniques</b> Accroître les communications électroniques.	Un poste de conseiller en communications – Médias sociaux et Web a été créé afin de dynamiser la présence de l'Ordre sur ses différentes plateformes et sur divers canaux externes. Le <i>Bulletin Plus</i> et la page d'accueil du site Web de l'Ordre ont fait l'objet d'une refonte. Ces moyens de communication sont maintenant compatibles avec différentes plateformes mobiles et adaptés aux médias sociaux. Une infolettre régionale a été créée pour répondre aux besoins de la Direction du développement professionnel et des comités régionaux.
	<b>Promotion auprès de la relève</b> Accroître les interventions de l'Ordre pour attirer les jeunes vers la profession d'ingénieur.	Un plan d'action et de partenariat (commandites) a été développé et présenté au Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie le 23 septembre 2013. Il est présentement mis en œuvre.
	<b>Valorisation de la profession</b> Contribuer au sentiment d'appartenance des membres à la profession et à l'Ordre.	Les efforts du Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie et ceux de la Direction des communications et des affaires publiques ont été recentrés sur le programme lié à l'Engagement de l'Ordre.
Axe 3 Développement organisationnel	Actions – objectifs	État de la situation au 31 mars 2014
La réorganisation de l'Ordre vise à répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes de ses membres et à celles du public.		
Secrétariat et affaires juridiques	<b>Gestion documentaire</b> Doter l'Ordre d'une gestion documentaire conforme aux exigences légales et aux besoins organisationnels.	Le processus de gestion intégrée des documents se poursuit dans le but de réduire les frais d'archivage.
Programme de collaboration électronique	<b>Plateforme Web et progiciel de gestion intégré (PGI)</b>	Intégré de manière transversale dans toutes les directions de l'Ordre, l'implantation du PGI a été achevée avec succès en décembre 2013.

<b>Axe 3 Développement organisationnel</b>	<b>Actions – objectifs</b>	<b>État de la situation au 31 mars 2014</b>
Gestion des ressources humaines	<b>Gestion des ressources humaines</b> Réviser les programmes en matière de ressources humaines selon les meilleures pratiques.	L'année 2013-2014 aura été marquée par une nouvelle convention collective de travail. D'une durée de cinq ans, celle-ci consolide la relation de confiance entre l'Ordre et son personnel syndiqué. L'entente résulte d'une volonté réelle des parties de maintenir un climat de travail à la fois sain et stimulant. À la suite du sondage interne de mobilisation des employés 2012-2013, des travaux de consolidation et d'intégration des plans d'action pour toutes les directions ont été réalisés. Les objectifs poursuivis par ces travaux sont la mise en place des programmes d'amélioration en matière de communication interne, d'appréciation de la performance et de reconnaissance. Une méthodologie de gestion du changement adaptée à l'organisation a été développée; ceci constitue un premier pas pour permettre à l'Ordre d'atteindre ses objectifs organisationnels et d'augmenter sa capacité à gérer les changements.
Administration-finances	<b>Processus et administration</b> Offrir des outils de gestion pratiques, simples et faciles à utiliser pour toute l'organisation.	Une politique de gestion intégrée des risques a été adoptée et mise en application. Le processus de planification budgétaire a fait l'objet d'une refonte. Les grilles tarifaires de l'Ordre ont été révisées. Les outils utilisés dans le processus de planification budgétaire ont été améliorés et simplifiés en vue d'une utilisation plus efficace par tous les gestionnaires. Une étude d'évaluation des outils de gestion financière a débuté afin d'optimiser l'aide à la prise de décision.
<b>Axe 4 Gouvernance</b>	<b>Actions – objectifs</b>	<b>État de la situation au 31 mars 2014</b>
Le modèle de gouvernance de l'Ordre doit être renouvelé pour correspondre aux meilleures pratiques reconnues.		
Secrétariat et affaires juridiques	<b>Nouvelles pratiques de gouvernance</b> Adopter et mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance.	Le Comité exécutif assume la fonction de Comité des ressources humaines. Le Comité sur la gouvernance poursuit ses travaux de révision de la gouvernance de l'Ordre en collaboration avec le Secrétariat de l'Ordre. Un bureau de projets a été créé pour soutenir la mise en place des programmes et des projets de l'Ordre.
Direction générale	<b>Mise en place des comités régionaux</b>	La campagne de recrutement des bénévoles pour les onze comités régionaux a été un succès avec plus de 130 candidatures. Huit comités ont déjà amorcé leurs travaux afin de présenter une offre de services adaptée aux besoins de leur région respective.

**MANDAT**

Le 22 avril 2013, le Bureau du syndic a accueilli M. Chantal Michaud, ing., SEP, nouveau syndic de l'Ordre. Celui-ci possède une expérience de près de 37 ans à titre d'ingénieur, de gestionnaire, de négociateur et de directeur de projets.

En plus du nouveau syndic, trois syndics adjoints et un syndic correspondant se sont joints au Bureau du syndic. La liste du personnel apparaît à la page 33.

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la **Loi sur les ingénieurs** ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndics adjoints doivent notamment voir à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs soient respectées par les membres de l'Ordre.

**ENQUÊTES**

Au cours de l'exercice de 2013-2014, le Bureau du syndic a reçu 450 demandes d'enquête. De ce nombre, 159 provenaient d'organismes publics et d'autres membres du public, 23 provenaient de confrères ingénieurs, 234 enquêtes ont été ouvertes à l'initiative du Bureau du syndic à la suite de l'obtention d'informations venant essentiellement des médias et de la commission Charbonneau, et 34 provenaient de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre. Sur l'ensemble des demandes, 349 dossiers d'enquête concernant 323 ingénieurs ont été ouverts.

Au terme d'enquêtes et d'analyses, le Bureau du syndic a porté 17 plaintes devant le Conseil de discipline et a fermé 260 autres dossiers après enquête et avisé les demandeurs de leur décision. De plus, 85 demandes ont été fermées sans enquêtes, car elles ne relevaient pas du mandat du Bureau du syndic. Lors de la fermeture de ces enquêtes, les syndics adjoints ont adressé des mises en garde à 55 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête

se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 18 dossiers. De plus, deux dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndic adjoint. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 20 mois.

Le nombre de demandes d'enquête a augmenté depuis l'an passé. Cette augmentation découle en partie de certaines informations recueillies lors des témoignages à la commission Charbonneau. Pour répondre à l'urgence, le Bureau du syndic a instauré de nouvelles méthodes de travail et décrété comme prioritaires les dossiers de corruption, de collusion et de contributions politiques. Ces dossiers représentaient en 2006 moins de 10 % des enquêtes du Bureau du syndic, alors qu'aujourd'hui ce nombre a augmenté pour atteindre plus de 60 %. Une nouvelle équipe multidisciplinaire interne a été mise en place et elle est appuyée par des experts en enquête.

Au cours de l'année, plus de 30 ingénieurs ont été convoqués devant le Conseil de discipline. De plus, d'autres plaintes non liées aux témoignages entendus à la commission Charbonneau ont été déposées contre deux ingénieurs à la suite de la mise au jour d'un nouveau stratagème au terme d'une enquête menée par le Bureau du syndic. L'Ordre a démontré que ce stratagème a été observé ailleurs dans le monde par les organismes qui recensent les différents types de pratiques inappropriées liées aux marchés publics dans la construction.

En 2013-2014, le Bureau  
du syndic a reçu 450  
demandes d'enquête.



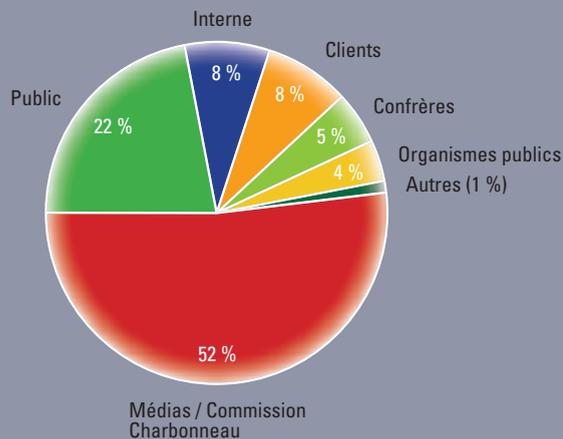
## PRÉVENTION ET RECHERCHES

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également du temps et de l'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou leurs employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Il a ainsi répondu à plus de 1 310 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels, ce qui représente une hausse de 19 % par rapport à l'an passé. Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné quatre conférences, essentiellement à l'occasion des déjeuners Matingénieurs que l'Ordre a organisés, ainsi que dans les facultés de génie. De plus, un article sur la déontologie, l'éthique ou les obligations professionnelles a été publié dans chaque numéro de la revue *PLAN* et dans le bulletin électronique destiné aux membres.

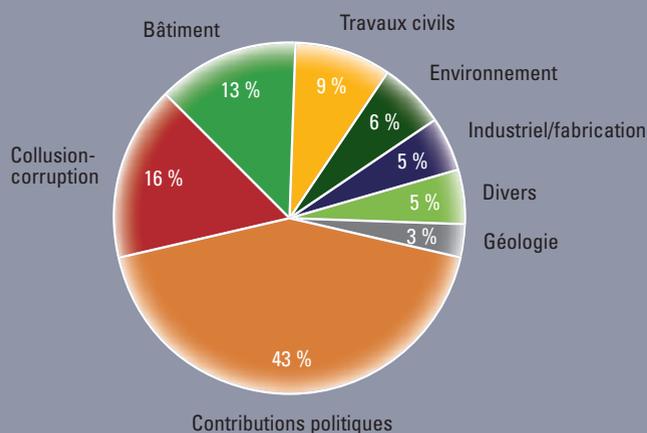
## BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014

Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2013	783
Demandes d'enquête reçues	450
Dossiers d'enquête ouverts	349
Demandes fermées sans enquête	85
Dossiers d'enquête fermés	260
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndic	2
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	17
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2014	856
Appels et demandes de renseignements	1 310
Participants aux conférences et présentations	360
Demandes d'accès à l'information reçues	7

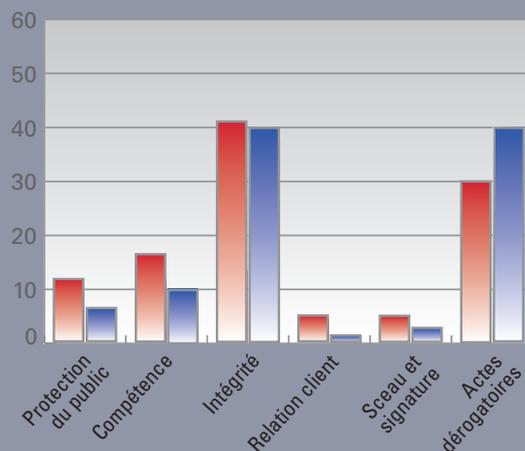
### SOURCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2013-2014



### DOMAINES DES ENQUÊTES ACTIVES EN 2013-2014

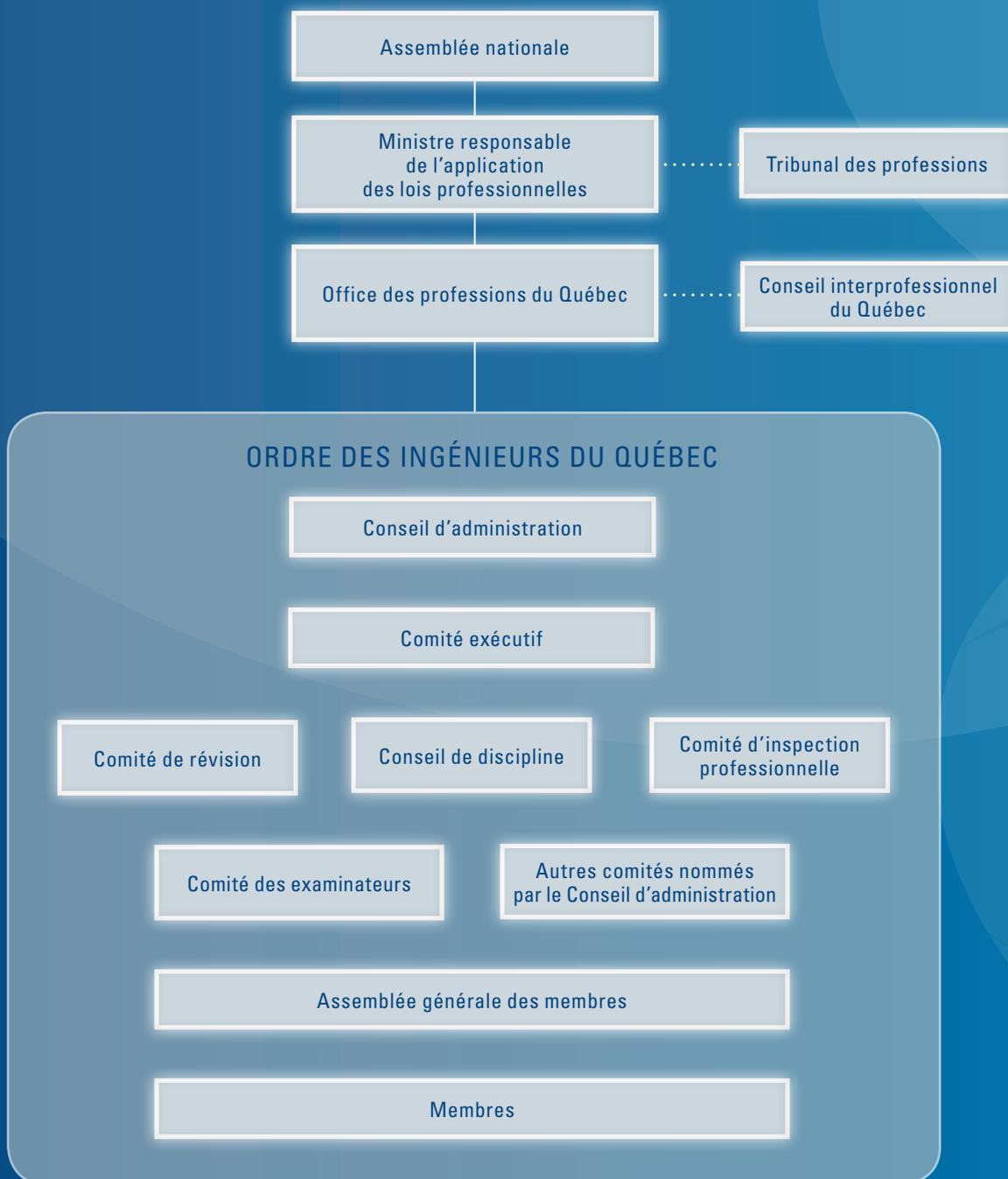


### OCCURRENCE DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2013-2014

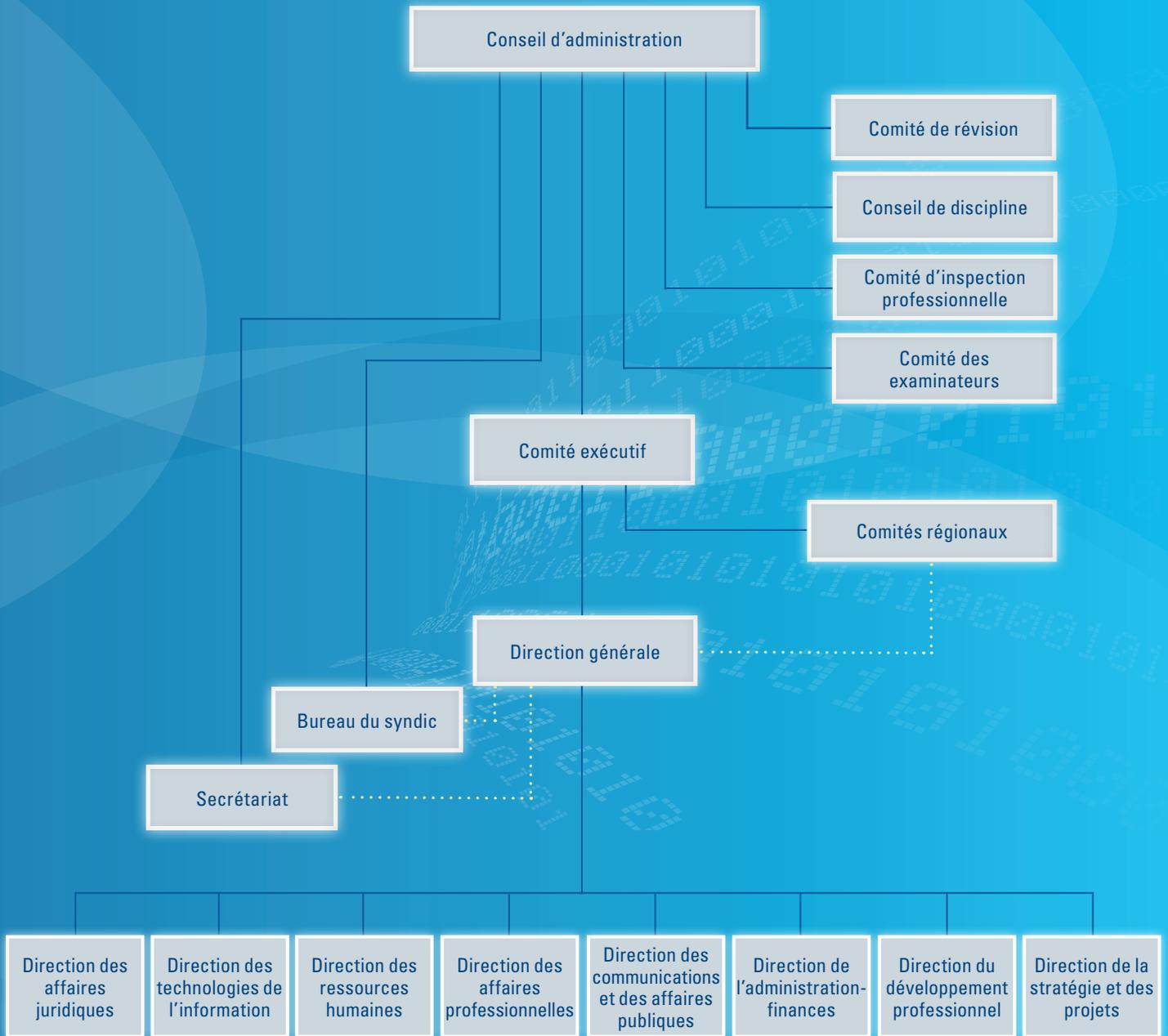


■ % dans 17 plaintes disciplinaires  
■ % dans 450 demandes d'enquête

# L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC DANS LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS



# ORGANIGRAMME DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

### COMITÉ EXÉCUTIF



Stéphane Bilodeau, ing. Ph. D.  
(2009-06-12) (Estrie)



Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
(2011-06-16) (Mauricie–Bois  
Francs–Centre-du-Québec)



Eric Potvin, ing.  
(2011-06-16)  
(Saguenay–Lac-Saint-Jean)



Isabelle Tremblay, ing.  
(2012-06-14) (Montréal)



Kateri Normandeau, ing.<sup>3</sup>  
(2012-12-13) (Montréal)



Lise Lambert  
(2012-06-14) (nommée)

### AUTRES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Kathy Baig, ing.  
(2013-06-13) (Montréal)



Anne Baril, ing.  
(2013-06-13) (Québec)



Suzanne Bastien, ing.  
(2013-06-13) (Outaouais)



Eric Bordeleau, ing.  
(2013-09-26)  
(Abitibi-Témiscamingue)



Geneviève Brin, ing.  
(2013-06-13) (Montréal)



Donald Desrosiers, ing.  
(2012-06-14) (Québec)



Stéphanie Duchesne, ing.  
(2012-06-14) (Montréal)



Bernard Dumont, ing.<sup>2</sup>  
(2013-12-12) (Québec)



Robert Fournier, ing.  
(2012-02-27)  
(Est-du-Québec)



Zaki Ghavitian, ing.  
(2010-06-11) (Montréal)



François P. Granger, ing.  
(2011-06-16) (Montréal)



Sandra Gwozdz, ing.  
(2012-12-13) (Montréal)



Roland Larochelle  
(2013-06-14) (nommé)



Guy Levesque, inf.  
(2011-06-16) (nommé)



Nadine Pelletier, ing.  
(2011-06-16) (Montréal)



Robert Sauvé, ing.  
(2013-02-26) (Montréal)



Richard Talbot  
(2009-06-12) (nommé)



Sid Zerbo, ing.  
(2012-06-14) (Montréal)

**PRÉSIDENT :** Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
À compter du 17 mars 2014 (fonction préalablement  
occupée par Daniel Lebel, ing., FIC, PMP)

Date de l'Assemblée générale annuelle pour  
l'année financière 2013-2014 : le 12 juin 2014

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction pour le mandat actuel) (région électorale)

1. Jusqu'au 6 mars 2014.
2. Élu par cooptation le 12 décembre 2013, en remplacement de M<sup>me</sup> Anne-Marie Tremblay, ing.
3. À compter du 27 mars 2014 (fonction préalablement occupée par M. Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.).

L'ORDRE S'EST ENGAGÉ À :

- PROTÉGER
- INNOVER
- COMMUNIQUER

L'ORDRE A PAR EXEMPLE,  
MIS SUR PIED UN **PROGRAMME  
D'AUDITS** DANS LE BUT DE RÉTABLIR  
LA **CONFIANCE DU PUBLIC** ENVERS LES  
INGÉNIEURS ET LES INSTITUTIONS.



### Principales résolutions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CDA) A TENU 16 SÉANCES, DONT CINQ SÉANCES EXTRAORDINAIRES. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION :

**CDA-2013-142** – Adoption de l'Engagement de l'Ordre envers le public.

**CDA-2013-144** – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant aux vérificateurs financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

**CDA-2013-145** – Modification de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

**CDA-2013-149** – Désignation de M<sup>e</sup> Amélie Proulx, avocate, pour occuper le poste de secrétaire adjointe de l'Ordre.

**CDA-2013-172** – Autorisation du budget pour les activités du projet de l'Engagement pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015.

**CDA-2013-174** – Adoption des états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

**CDA-2013-175** – Décision d'effectuer un transfert du Fonds d'opérations courantes au Fonds de prévoyance.

**CDA-2013-176** – Adoption du budget 2013-2014 révisé.

**CDA-2013-177** – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**CDA-2013-179** – Abolition des sections régionales et du conseil des régionales et abrogation de la Politique sur les règles de constitution et de fonctionnement des sections régionales.

**CDA-2013-181** – Délégation au Comité exécutif de la responsabilité de nommer les membres des comités régionaux.

**CDA-2013-210** – Création d'un fonds de réserve en prévision de la fin du bail.

**CDA-2013-254** – Décision de mettre fin à la mise en œuvre de la campagne de valorisation de la profession débutée en 2011, annulant le prélèvement de la cotisation spéciale prévu au 31 mars 2014.

**CDA-2013-259** – Délégation à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec de la mise en marché des prix universitaires du mérite et de la bourse d'excellence aux études supérieures de l'Ordre.

**CDA-2013-281** – Désignation de M. l'ingénieur Éric Bordeleau pour siéger au Conseil d'administration pour un mandat venant à échéance en juin 2016.

**CDA-2013-309** – Modification à la Politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence.

**CDA-2013-315** – Modification de la Politique sur les comités régionaux pour changer l'appellation du comité régional du Centre-du-Québec en comité régional de la Mauricie-Centre-du-Québec.

**CDA-2013-318** – Recommandation à Gestion FÉRIQUE de nommer M<sup>me</sup> l'ingénieure Marie-Claude Dumas à titre de membre honoraire du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2017.

**CDA-2013-347** – Adoption d'une cotisation supplémentaire pour l'exercice financier 2014-2015.

**CDA-2013-351** – Décision de maintenir la contribution pour l'assurance responsabilité professionnelle pour 2014-2015 au même niveau que celle de 2013-2014.

**CDA-2014-010** – Révision de la grille tarifaire des services pour les candidats, ingénieurs juniors et ingénieurs de l'Ordre.

**CDA-2014-018** – Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

**CDA-2014-019** – Délégation au Comité exécutif du pouvoir de lever la radiation des membres qui ont régularisé leur situation de défaut conformément aux exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

**CDA-2014-041** – Approbation d'un plan d'affaires préliminaire pour le développement du programme d'audits de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**CDA-2014-046** – Adoption du Règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**CDA-2014-047** – Adoption des Règles de conduite des affaires du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

**CDA-2014-048** – Adoption de la Politique de régie interne d'une assemblée générale annuelle.

**CDA-2014-052** – Désignation de M<sup>me</sup> l'ingénieure Sandra Gwozdz et de M. l'ingénieur Éric Potvin aux sièges de représentants de l'Ordre au Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

**CDA-2014-055** – Approbation de deux éléments du Cadre canadien relatif au droit d'exercice, soit les pratiques en matière d'application de la loi ainsi que les titres, droits et responsabilités.

**CDA-2014-072** – Élection de M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau à la présidence de l'Ordre.

**CDA-2014-080** – Élection de M<sup>me</sup> l'ingénieure Kateri Normandeau à la vice-présidence aux Affaires publiques.

**CDA-2014-081** – Désignation de M<sup>me</sup> l'ingénieure Isabelle Tremblay comme vice-présidente en titre.

**CDA-2014-088** – Adoption des budgets 2014-2015.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif (CE) a tenu 19 séances, dont six séances extraordinaires.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf, à titre d'exemple, ceux d'adopter les règlements ou de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stages, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles, en page 46.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la **Loi sur les ingénieurs**. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section Secrétariat et Affaires juridiques (« Poursuites pénales », page 41).

Le CE examine le lien entre les infractions, qu'elles soient de nature judiciaire ou disciplinaire, dont les membres ou les candidats à la profession ont fait l'objet et l'exercice de la profession d'ingénieur, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.2 du Code des professions. L'information concernant les décisions rendues par le CE relativement aux articles précités se trouve dans la section Secrétariat et Affaires juridiques (« Infractions judiciaires et disciplinaires », page 39).

Le CE désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Il désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

Le CE ordonne l'examen médical d'un membre ou d'un candidat à la profession lorsqu'il a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession conformément aux articles 48 à 52.2 du Code des professions.

Le CE assume également les fonctions d'un comité des ressources humaines.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations formulées par le CE.

## COMITÉ EXÉCUTIF



Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.<sup>1</sup>  
Président



Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>2</sup>  
(2011-06-16) (Mauricie-Bois  
Francs-Centre-du-Québec)



Isabelle Tremblay, ing.  
Vice-présidente en titre et  
aux Finances et trésorière



Kateri Normandeau, ing.<sup>3</sup>  
Vice-présidente aux  
Affaires publiques



Eric Potvin, ing.  
Vice-président aux  
Affaires professionnelles



Lise Lambert  
Administratrice nommée  
par l'OPQ

1. À compter du 17 mars 2014 (fonction préalablement occupée par M. Daniel Lebel, ing., FIC, PMP).

2. A démissionné le 6 mars 2014.

3. À compter du 27 mars 2014 (fonction préalablement occupée par M. Stéphane Bilodeau, ing. Ph. D.).

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 19 SÉANCES, DONT SEPT SÉANCES EXTRAORDINAIRES. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉOLUTION :

**CE-2013-126** – Nomination de M. l'ingénieur Renaud Dompierre à titre de président du Comité d'inspection professionnelle pour un terme d'une année.

**CE-2013-127** – Nomination de M. l'ingénieur Buu Le Van à titre de président suppléant du Comité d'inspection professionnelle pour un terme d'une année.

**CE-2013-128** – Nomination de M. l'ingénieur Vincent François au Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

**CE-2013-154** – Renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> l'ingénieure Diane Riopel comme membre du Comité des examinateurs pour un terme de trois ans et comme présidente dudit comité pour un terme d'un an venant à échéance en mai 2014.

**CE-2013-155** – Nomination de M. l'ingénieur Dominique Lefebvre à titre de président substitut du Comité des examinateurs pour un mandat venant à échéance en mars 2014.

**CE-2013-204** – Désignation des personnes suivantes pour siéger au comité régional de Laval-Laurentides-Lanaudière :

- Mélissa Filiatrault, ing., et André Loïsele, ing., pour un terme d'une année;
- Nathalie Martel, ing., Raynald Ferland, ing., François Gervais, ing., et Dominique Verreault, ing., pour un terme de deux ans.

**CE-2013-205** – Désignation des personnes suivantes pour siéger au comité régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean :

- Pascal Lévesque, ing., Mario Saucier, ing., et Mathieu Tremblay, ing., pour un terme d'une année;
- Ghislain Boivin, ing., Félix Boudreault, ing., et Philippe Hudon, ing., pour un terme de deux ans.

**CE-2013-206** – Désignation des personnes suivantes pour siéger au comité régional de l'Estrie :

- Charles-Philippe Lamarche, ing., Philippe Lussier, ing., et Florent Meloche, ing., pour un terme d'une année;
- Isabelle Bolduc, ing., Mohamed Ghazi Aïssaoui, ing., Gilbert Nkurunziza, ing., et Housseem Sfaxi, ing., pour un terme de deux ans.

**CE-2013-287** – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Shuhua Zhou à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans venant à échéance en septembre 2016.

**CE-2013-289** – Nomination de M<sup>me</sup> l'ingénieure Nadia Lehoux à titre de membre du Comité des examinateurs pour un terme de trois ans débutant le 7 septembre 2013.

**CE-2013-301** – Nomination de M. l'ingénieur André Rainville au Conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA).

**CE-2013-323** – Nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité de révision pour un mandat de deux ans :

- MM. les ingénieurs André Desjardins, Robert Dufresne, Sylvain Lavoie, L. Paul Leclerc et Michel Letellier, ce dernier étant également nommé à titre de président dudit comité;
- M<sup>mes</sup> Mariette Lanthier et Louise Viau ainsi que MM. Richard Leduc et Robert Blanchette, à titre de membres représentants du public.

**CE-2013-324** – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Adrian Ilinca au Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

**CE-2013-325** – Décision de soumettre la candidature de M. l'ingénieur Michel Letellier au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2013.

**CE-2013-327** – Nomination de M. l'ingénieur Bernard Cyr évaluateur de l'expérience à compter d'octobre 2013.

**CE-2013-328** – Nomination des personnes suivantes pour siéger au comité régional du Centre-du-Québec :

- Jean-Noël Côté, ing., Koffi Demagna, ing., et Annie-Claude Rousseau, ing. jr, pour un mandat d'un an;
- Louise Audy, ing., Maude-Josée Blondin, ing. jr, Jean-Luc Joyal, ing. jr et Antoine Martel, ing. jr, pour un mandat de deux ans.

**CE-2013-329** – Nomination des personnes suivantes pour siéger au comité régional de Montréal :

- Jonathan Goupil, ing., Moulay-Radouan Torkmani, ing. jr et Kristell Tremblay, ing., pour un mandat d'un an;
- Nathan Feumessing Feugne, ing., Abdennour Larbi-Bouamrane, ing., Pierre Lefebvre, ing., et Roberto Palmieri, ing., pour un mandat de deux ans.

**CE-2013-330** – Nomination des personnes suivantes pour siéger au comité régional de l'Outaouais :

- Mike Bounouar, ing., Christian Caron, ing., et Alexandre Lemieux, ing., pour un mandat d'un an;
- Claude Laferrière, ing., Julien Lessard, ing. jr et John van den Bosch, ing., pour un mandat de deux ans.

**CE-2013-331** – Nomination des personnes suivantes pour siéger au comité régional de Québec–Chaudière–Appalaches :

- Martin Bernier, ing., Chantale Duchesne, ing., et Benoît Songa, ing., pour un mandat d'un an;
- Reynald Du Berger, ing., Benoît Laganière, ing., Michel Paradis, ing., et Martin Rochette, ing., pour un mandat de deux ans.

**CE-2013-350** – Nomination des personnes suivantes pour siéger au comité régional de la Montérégie :

- Marie-Pierre Fafard, ing., Angelo Aurélio Mestriner, ing., et Susanne Séguin, ing., pour un mandat d'un an;
- Kheira Belaid, ing., Merzoug Kellil, ing., Isabelle Paradis, ing., et Alexandre Vigneault, ing., pour un mandat de deux ans.

**CE-2013-362** – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Nhan Pham An à titre d'inspecteur portant sur la compétence pour un terme de deux ans venant à échéance en 2015 et renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> l'ingénieure Nora Manoli à titre d'inspectrice pour le Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans venant à échéance en 2016.

**CE-2013-363** – Choix de la candidature de M. l'ingénieur Serge A. Boileau au Prix du président au bénévolat pour 2013.

**CE-2013-364** – Décision d'octroyer le contrat d'assurance Administrateurs et Dirigeants et d'assurance Erreurs et Omissions pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 à la compagnie d'assurance Encon.

**CE-2013-396** – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de Fellow d'Ingénieurs Canada aux personnes suivantes :

- M. Pierre-Claude Aïtcin, ing.
- M<sup>me</sup> Nancy Rancourt, ing.
- M. Yves Beauchemin, ing.
- M<sup>me</sup> France Beaulieu, ing.
- M<sup>me</sup> Hélène Brisebois, ing.

**CE-2013-397** – Renouvellement des mandats de MM. les ingénieurs André Delisle et Alfred Marquis à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans venant à échéance le 3 décembre 2016.

**CE-2014-021** – Décision de soumettre la candidature de M<sup>me</sup> l'ingénieure Marie Lemay au Prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

**CE-2014-044** – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de Fellow d'Ingénieurs Canada aux personnes suivantes :

- Gérard Lachiver, ing.
- Michel Letellier, ing.
- Pierrette Marchand, ing.
- Gérard Trépanier, ing.
- André Rainville, ing.
- Gabriel Soudry, ing.
- Julie Payette, ing.
- Lili-Anna Peresa, ing.

**CE-2014-045** – Décision de la date de tenue de l'Assemblée générale extraordinaire.

**CE-2014-063** – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Dominique Lefebvre au Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

**CE-2014-064** – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Alain Philibert comme membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

**CE-2014-065** – Renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> l'ingénieure Johanne Hamel et de M. l'ingénieur Steeve Fecteau à titre d'inspecteurs pour le Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

**CE-2014-066** – Nomination de M<sup>me</sup> l'ingénieure Nathalie LeBlanc et de MM. les ingénieurs Dany Ducasse et Naguib Tannous à titre d'inspecteurs pour le Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

**CE-2014-110** – Nomination de M. l'ingénieur Michel Blondin à titre d'inspecteur et secrétaire suppléant du Comité d'inspection professionnelle pour un terme débutant en mars 2014.



## COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.  
Le président et le directeur général sont membres d'office des comités et groupes de travail à l'exception des comités statutaires.

### COMITÉS STATUTAIRES

#### CONSEIL DE DISCIPLINE

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la **Loi sur les ingénieurs** ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

##### COMPOSITION

Président :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, avocat
Président suppléant :	M <sup>e</sup> Réjean Blais, avocat
Membres :	Denis Arsenaault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. Gilles Dussault, ing. Rosanna Eugeni, ing. Simon Gagné, ing. Éric Germain, ing. M <sup>e</sup> Suzanne Lamarre, ing. et avocate Pierrette Marchand, ing. Laurent B. Mondou, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing. Ferdinand Villemaire, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes :	Diane Rego M <sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2013-2014 du Conseil de discipline est publié à la page 38.

#### COMITÉ DES EXAMINATEURS

##### MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

##### COMPOSITION

Présidente :	Diane Riopel, ing.
Président substitut :	Dominique Lefebvre, ing.

Membres :	Kamal Al Haddad, ing. Michel Bilodeau, ing. Vincent François, ing. Terrill Fancott, ing. Adrian Ilinca, ing. Ferhat Khendek, ing. Van Ngan Lê, ing. Nadia Lehoux, ing. Rhéaume Veilleux, ing. Vassily Verganelakis, ing. Viviane Yargeau, ing.
Secrétaire :	Bernard Cyr, ing.
Secrétaire substitut :	Alice Vien-Bélangier, ing.
Personnes-ressources :	Hélène Boucher Isabelle Brière Louise Chétrit Sylvie Regan Émilie Sauvage Véronique Tremblay

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2013-2014, le Comité s'est réuni 11 fois. Il a procédé à 986 études de demandes d'équivalence, à 474 révisions de dossiers et à 1 212 études de résultats aux examens d'admission.

#### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au **Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec**, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections portant sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

##### COMPOSITION

Président :	Renaud Dompierre, ing.
Président suppléant :	Buu Le Van, ing.
Membres :	Nadim Abou-Chacra, ing. André Delisle, ing. Fayez H. Gennaoui, ing. Pierre Jean, ing. Luc Laliberté, ing. Hélène Lapointe, ing. Alfred Marquis, ing. Alain Philibert, ing. Guy E. Poirier, ing. Conrad Tardif, ing. <sup>1</sup> Shuhua Zhou, ing.

Secrétaires suppléants : Michel Blondin, ing.<sup>2</sup>  
J. A. René Bourassa, ing.  
Robert D'Aoust, ing.  
Pierre Girard, ing.  
Claude Laforest, ing.  
Mario Lesieur, ing.  
Gilles Guertin, ing.<sup>3</sup>  
Louis Tremblay, ing.

1. A démissionné le 20 février 2014
2. Embauché le 17 mars 2014
3. Retraité depuis le 12 septembre 2013

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2013-2014, les inspecteurs ont réalisé 1 522 inspections. Ce résultat dépasse la cible de 1 500 inspections et correspond à 2,5 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2014. Le Comité a décrété 10 nouvelles inspections portant sur la compétence et a fait 28 recommandations préconisant notamment des limitations volontaires et des stages de perfectionnement.

## COMITÉ DE RÉVISION

### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

### COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.  
Membres : André Desjardins, ing.  
Robert Dufresne, ing.  
Sylvain Lavoie, ing.  
L. Paul Leclerc, ing.  
Robert Blanchette (membre du public)<sup>2</sup>  
Marianne L. Lanthier (membre du public)<sup>2</sup>  
Richard Leduc (membre du public)  
Claude Reny (membre du public)<sup>1</sup>  
Louise Viau (membre du public)<sup>2</sup>  
Secrétaire : M<sup>e</sup> Annick Paquette, avocate

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2013-2014 du Comité de révision est publié à la page 37.

1. Jusqu'au 22 octobre 2013.
2. Depuis le 22 octobre 2013.

## COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

### MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement

du processus électoral lorsque la Secrétaire n'a pu les régler et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

### COMPOSITION

Président : Pierre Delisle, ing.  
Membres : Georges Geoffroy, ing.  
M<sup>e</sup> Louis Béland, avocat  
Personne-ressource : M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate  
Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections s'est réuni deux fois. Il a été appelé à donner son avis à la Secrétaire de l'Ordre sur la conduite à tenir relativement à des retours d'enveloppes de vote et concernant l'utilisation des médias sociaux. Le Comité de surveillance des élections a remis son rapport au Conseil d'administration le 15 août 2013.

## SECRETARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

## COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

### MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, la composition et le rôle du Comité exécutif et des différents comités de l'Ordre, la gouvernance des Comités régionaux ainsi que la performance et le suivi stratégique.

### COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Membres : Suzanne Bastien, ing.  
Roland Larochelle  
Nadine Pelletier, ing.  
André Rainville, ing.  
Richard Talbot  
Isabelle Tremblay, ing.  
Personne-ressource : M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate  
Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à 13 reprises au cours de l'exercice. Il a recommandé la nomination des membres des comités régionaux selon le nouveau modèle de gouvernance régionale adopté par l'Ordre au cours de l'exercice précédent. Le Comité sur la gouvernance a également revu le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le Comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre, de manière à pouvoir traiter les affaires de l'Ordre par résolution. Il a par ailleurs élaboré une politique de régie interne pour l'Assemblée générale annuelle et pour l'Assemblée générale extraordinaire, que le Conseil d'administration a approuvée.

1. Jusqu'au 6 mars 2014

### COMITÉ D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

#### MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire de donner un avis et de fournir du soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique, et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

#### COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose du président et de deux administrateurs, dont un représentant du public. Au cours de l'exercice, il a été formé et composé des personnes suivantes :

Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Suzanne Bastien, ing.  
Roland Larochelle

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Comité d'éthique s'est réuni à quelques reprises sur la question des prises de position publiques d'un administrateur.

### COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

#### MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller pour les différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

#### COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose de cinq ingénieurs de plus de 15 années de pratique professionnelle, dont trois anciens présidents de l'Ordre.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de déontologie n'a pas été formé.

### COMITÉ SUR LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

#### MANDAT

Le mandat du Comité sur la surveillance de la pratique illégale consiste à :

- circonscrire les milieux où la pratique illégale de la profession est présente;
- établir les orientations et les objectifs;
- préciser et valider les axes d'intervention en matière de pratique illégale.

Le comité siège de manière *ad hoc*.

#### COMPOSITION (du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014)

Président : Zaki Ghavitian, ing.  
Membres : Guy Levesque, inf.  
Éric Potvin, ing.  
Secrétaire : Philippe-André Genest, ing.  
Personne-ressource : M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de rencontre du Comité. Le résumé des activités 2013-2014 de la Section de la surveillance de la pratique illégale est publié à la page 40.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

#### MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle internes;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application;
- assurer le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

#### COMPOSITION

Présidente: Isabelle Tremblay, ing.  
Membres : Sandra Gwozdz, ing., FIC  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Éric Potvin, ing.  
André Rainville, ing.  
Robert Sauvé, ing.  
Richard Talbot  
Secrétaire : Lorraine Godin, CPA, CA

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2013-2014, les membres du Comité se sont réunis 15 fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers audités produits pour l'exercice financier précédent; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté; l'analyse de possibilités de financement à long terme; l'analyse et la recommandation d'une cotisation supplémentaire pour l'exercice 2014-2015; la revue des projections pour l'exercice courant; la préparation et la recommandation du budget pour

l'exercice 2014-2015; la revue de l'état des placements; la révision et la mise à jour de politiques financières; le suivi de l'application de la Politique de gestion intégrée des risques; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre; le choix des auditeurs pour l'exercice 2013-2014; la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2014-2015.

1. Jusqu'au 6 mars 2013.

## COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

### COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

#### MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à :

- assurer une veille stratégique proactive quant aux sujets d'intérêt pour l'Ordre;
- conseiller l'Ordre pour planifier et orienter les interventions en matière d'affaires publiques et pour contribuer à l'évolution de la profession et de la pratique;
- proposer au Conseil d'administration un plan d'affaires publiques et veiller à sa mise à jour;
- proposer au Conseil d'administration les principales orientations découlant de la mise en œuvre du plan d'affaires publiques sur les grands dossiers. (CA-2000-556)

#### COMPOSITION

Président : **Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.**

Membres : Bernard Boire, ing.  
Sonia de Lafontaine, ing.  
Denis Isabel, ing.  
Gérard Lachiver, ing.  
Jacques Lafrance, ing.<sup>1</sup>  
Réjean Lévesque, ing.  
**Kateri Normandeau, ing.**  
François Soumis, Ph. D.

Membres d'office : **Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>2</sup>**  
André Rainville, ing.

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

Personne-ressource : M<sup>e</sup> Christine O'Doherty, avocate

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité travaille à la réalisation du Plan d'affaires publiques 2011-2014. Outre les dossiers concernant la gestion des infrastructures et le projet de révision de la **Loi sur les ingénieurs**, le Comité a effectué une réflexion d'envergure sur l'octroi et la gestion de contrats publics, l'encadrement déontologique des ingénieurs qui y participent et l'amélioration des pratiques de contrôle et de gestion. Les résultats de ses travaux servent à soutenir la réflexion de l'Ordre dans le cadre de sa participation aux travaux de la commission Charbonneau et pour des activités de formation continue.

Le Comité a en outre préparé les mémoires que l'Ordre a déposés dans le cadre des consultations gouvernementales sur la politique québécoise de mobilité durable (mai et juin 2013) et sur les enjeux énergétiques du Québec (septembre et octobre 2013). Ces mémoires s'inscrivent dans une optique de développement durable et traitent des aspects économiques, sociétaux et environnementaux des activités liés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie.

Le Comité s'intéresse aussi au financement de la formation et de la recherche universitaire en génie, de même qu'à la gestion des risques et à la sécurité civile.

1. Depuis mai 2013.

2. Jusqu'au 6 mars 2014.

### COMITÉ SUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA PROFESSION ET DES FEMMES EN GÉNIE

#### MANDAT

Le mandat du Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie consiste à :

- proposer au Conseil d'administration des moyens pour faire la promotion de la profession auprès des femmes et de la relève;
- proposer au Conseil d'administration des moyens pour valoriser la profession auprès du grand public, des membres et des décideurs;
- contribuer à faire du génie une profession accueillante et valorisante pour les femmes et la relève.

#### COMPOSITION

Président : **Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.**

Membres : **Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>**  
Marie-Josée Dionne, ing. stag.  
France Bonneau, Barreau du Québec  
**Kateri Normandeau, ing.**  
**Nadine Pelletier, ing.**  
**Stéphanie Duchesne, ing.**  
**Robert Sauvé, ing.**

Secrétaire : Marilyn Gauthier

Personne-ressource : M<sup>e</sup> Christine O'Doherty, avocate

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à cinq reprises pour évaluer les actions mises en œuvre pour atteindre les publics visés. Pour ce faire, le Comité a créé, cette année, deux sous-comités axés, l'un sur la promotion de la profession, l'autre, sur la valorisation de la profession. Le premier cible plus particulièrement la relève en s'adressant aux jeunes de 12 à 18 ans. Ce sous-comité avait notamment pour mandat d'évaluer la portée et l'efficacité du programme de commandites de l'Ordre. Cette analyse rigoureuse a été effectuée au printemps 2013 et a permis de constater que le programme a atteint ses objectifs. La valorisation de la profession, quant à elle, cible le grand public et les différents partenaires socioéconomiques pour faire connaître — et reconnaître — la profession. L'Ordre a rendu hommage aux quelque 8 000 ingénieures lors de la Journée

internationale de la femme, le 8 mars dernier. Par ailleurs, l'Ordre a décidé de mettre un terme à la campagne télévisée de valorisation de la profession s'adressant au grand public.

1. Jusqu'au 6 mars 2014.

### JURYS

#### BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES 2013

Jury : Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
André Rainville, ing.  
Luc Fortin, ing.  
Michaël Côté, ing.

Lauréat : Dominic de Lanauze, ing. jr  
École Polytechnique Montréal

#### PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE 2013

Jury : Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
André Rainville, ing.  
Luc Fortin, ing.  
Michaël Côté, ing.

1<sup>er</sup> prix : Isabelle Galarneau  
École de technologie supérieure

2<sup>e</sup> prix : Nicolas Fabien-Ouellet  
Université McGill

3<sup>e</sup> prix : Myriam Caron St-Pierre  
Université de Sherbrooke

#### PRIX GÉNIE INNOVATION 2013

Jury : Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Marc-Olivier Bessette, ing.  
Laurent Côté, ing.  
Karim El Guemhioui, ing.

Lauréat : Projet de traitement photocatalytique  
des gaz  
Les Services exp inc.

#### GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2013

Jury : Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Christophe Guy, ing.  
Serge Gendron, ing.  
Clément Fortin, ing.

Lauréat : Pierre-Claude Aïtcin, ing.

#### PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT 2013

Jury : Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Isabelle Tremblay, ing.  
Éric Potvin, ing.  
Lise Lambert

Lauréat : Serge A. Boileau, ing.

1. Jusqu'au 6 mars 2014.

## ORGANISMES CONJOINTS

### COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CRÉIQ

#### MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie. Il examine les sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

#### COMPOSITION

Coprésidents : Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>  
Radu Zmeureanu, ing.,  
Université Concordia

Membres : Kodjo Agbossou, ing., UQTR  
Yves Beauchamp, ing., ÉTS  
Yves Blaquière, ing., UQAM  
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC  
André Darveau, Université Laval  
Robin Drew, ing., Université Concordia  
Karim El Guemhioui, ing., UQO  
Christophe Guy, ing.,  
École Polytechnique Montréal  
André Jacques, UQAR  
Andrew Kirk, Université McGill  
Gérard Lachiver, ing.,  
Université de Sherbrooke  
Pierre G. Lafleur, ing.,  
École Polytechnique Montréal  
Bastien Mony, CRÉIQ

Secrétaire : André Rainville, ing.

Personne-ressource : Bernard Cyr, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2013-2014, le Comité a tenu deux rencontres, dont une en avril à Québec et une autre en septembre à Trois-Rivières. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : la révision de la Loi sur les ingénieurs, la mise à jour du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement, le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec la France (ARM), le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et le sondage des étudiants sur l'éthique.

1. Jusqu'au 6 mars 2014.

### COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

#### MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité *ad hoc* né du « contrat social », signé le 8 mars 2002.

Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs

consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre objectifs particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- harmoniser les points de vue des partenaires ;
- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

## COMPOSITION

Membres :

**Daniel Lebel, ing., FIC, PMP<sup>1</sup>,  
président,**

Ordre des ingénieurs du Québec

**Carole Leroux, ing., présidente,**  
Syndicat professionnel des ingénieurs  
d'Hydro-Québec (SPIHQ)

**Bernard Parent, ing., Comité  
déontologie (SPIHQ)**

**Johanne Desrochers, B.A.A., c.a.é.,  
présidente-directrice générale,**  
Association des ingénieurs-conseils  
du Québec (AICQ)

**Marc Tremblay, ing.,<sup>2</sup> président du  
conseil, Association des ingénieurs-  
conseils du Québec (AICQ)**

**Michel Gagnon, ing., président,**  
Association professionnelle des ingé-  
nieurs du gouvernement du Québec  
(APIGQ)

**Steve Ponton, ing., président,**  
Association des ingénieurs municipi-  
aux du Québec (AIMQ)

**Mathieu Richard, ing., directeur  
général, Association des ingénieurs  
municipaux du Québec (AIMQ)**

**Martin Tremblay, ing., président,**  
Syndicat professionnel des scienti-  
fiques à pratique exclusive de  
Montréal (SPSPEM)

**Vincent Defeijt, ing., trésorier,**  
Syndicat professionnel des scienti-  
fiques à pratique exclusive de  
Montréal (SPSPEM)

Secrétaire :

**André Rainville, ing., directeur général  
de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs a tenu une séance au cours du présent exercice.

Il a contribué de façon importante à la réflexion entourant l'évolution de plusieurs dossiers, dont la révision de la **Loi sur les**

**ingénieurs**, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction, l'Engagement de l'Ordre des ingénieurs du Québec envers le public, le volet n° 2 de l'assurance de responsabilité professionnelle (en pratique privée), le **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs** et le cours sur le professionnalisme, le nouveau modèle de gouvernance dans les régions.

1. Jusqu'au 6 mars 2014.

2. Jusqu'en juin 2013.

## COMITÉS RÉGIONAUX

### MANDAT

Les onze comités régionaux (dont huit actuellement formés) ont pour but d'assurer une présence active de l'Ordre dans les régions du Québec. Dans cette nouvelle structure, l'équipe de l'Ordre affectée aux comités régionaux travaille en étroite collaboration avec les membres bénévoles engagés dans leur région afin de déployer des actions du plan stratégique.

Les comités régionaux ont comme mandat d'assurer la conception et la réalisation d'un plan d'action annuel pour leur région respective dans les trois grands champs d'intervention suivants :

- la promotion de la profession ;
- le développement professionnel ;
- le réseautage.

Les membres bénévoles et l'Ordre travaillent ensemble afin de réaliser des activités qui sauront répondre aux réalités des membres des différentes régions du Québec.

### PREMIÈRE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Afin de s'assurer d'avoir les ressources bénévoles nécessaires pour atteindre ses objectifs en région, l'Ordre a effectué une campagne de recrutement incluant une tournée des régions. Au cours des rencontres avec les membres, l'Ordre a présenté le nouveau modèle et recruté des bénévoles dynamiques prêts à s'impliquer.

Plus de 160 membres ont participé aux activités de recrutement, l'Ordre a reçu 131 dossiers de candidature et huit comités régionaux ont été formés. À ce jour, trois comités régionaux (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent-Gaspésie) restent à mettre en place.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Trois comités ont été mis en place en juin et les cinq autres en septembre et octobre 2013. Le premier mandat des comités a été la conception d'un plan d'action pour leur région respective. Les bénévoles ont posé des diagnostics régionaux pour chacun des champs d'intervention, ils se sont dotés d'objectifs et ils ont défini les actions qu'ils allaient mettre en œuvre. Leur premier plan d'action se termine le 31 mars 2015.

Les objectifs globaux établis pour l'ensemble des comités visent :

- la sensibilisation de 9 090 jeunes de 12 à 18 ans à la profession d'ingénieur ;
- la tenue de 44 activités de formation complémentaires à l'offre de formation sur le marché avec une cible de participation de plus de 1 000 personnes ;

## COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

- l'organisation de 80 activités de réseautage atteignant plus de 4 050 participations d'ingénieurs.

### COMPOSITION DES COMITÉS RÉGIONAUX

#### Comité régional de l'Estrie

Housseem Sfaxi, ing.  
Gilbert Nkurunziza, ing.  
Isabelle Bolduc, ing. jr  
Mohamed Ghazi Aissaoui, ing.  
Florent Meloche, ing.  
Philippe Lussier, ing.  
Charles-Philippe Lamarche, ing. jr

#### Comité régional de Laval-Laurentides-Lanaudière

Dominique Verreault, ing.  
Nathalie Martel, ing.  
François Gervais, ing.  
Raynald Ferland, ing.  
Mélicca Filiatrault, ing.  
André Loïselle, ing.

#### Comité régional de Mauricie-Centre-du-Québec

Louise Audy, ing.  
Maude-Josée Blondin, ing. jr  
Jean-Noël Côté, ing.  
Jean-Luc Joyal, ing. jr  
Demagna Koffi, ing.  
Antoine Martel, ing.  
Annie-Claude Rousseau, ing. jr

#### Comité régional de Montérégie

Kheira Belaid, ing.  
Merzoug Kellil, ing.  
Isabelle Paradis, ing.  
Alexandre Vigneault, ing.  
Marie-Pierre Fafard, ing.  
Angelo Aurélio Mestriner, ing.  
Susanne Séguin, ing.

#### Comité régional de Montréal

Nathan Feumessing Feugne, ing.  
Abdenour Larbi-Bouamrane, ing.

Pierre Lefebvre, ing.  
Roberto Palmieri, ing.  
Jonathan Goupil, ing.  
Moulay-Radouan Torkmani, ing. jr  
Kristell Tremblay, ing.

#### Comité régional de l'Outaouais

Mike Bounouar, ing.  
Christian Caron, ing.  
Claude Laferrière, ing.  
Alexandre Lemieux, ing.  
Julien T. Lessard, ing.  
John W. van den Bosch, ing., M. ing., FIC

#### Comité régional de Québec-Chaudière-Appalaches

Martin Bernier, ing.  
Reynald Du Berger, ing.  
Chantale Duchesne, ing. jr  
Benoît Laganière, ing.  
Michel Paradis, ing.  
Benoît W. Songa, ing.

#### Comité régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Ghislain Boivin, ing.  
Félix Boudreault, ing. jr  
Philippe Hudon, ing.  
Mathieu Tremblay, ing.  
Mario Saucier, ing.  
Pascal Lévesque, ing.

Plus de 160 membres ont participé aux activités de recrutement et huit comités régionaux ont été formés.



## COMITÉ DE DIRECTION



André Rainville, ing.  
**Directeur général**



Lorraine Godin, CPA, CA  
**Directrice de  
l'Administration-finances**



Martin Lefort, ing., PMP  
**Directeur de la Stratégie  
et des Projets**



Chantal Michaud, ing., SEP  
**Syndic**



M<sup>e</sup> Christine O'Doherty, avocate  
**Directrice des Communications et  
des Affaires publiques**



Patrick Paré, MBA, CISSP  
**Directeur des  
Technologies de l'information**



M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate  
**Secrétaire de l'Ordre et  
directrice des Affaires juridiques**



Claude Soucy  
**Directeur des  
Ressources humaines *par intérim***



Louis Tremblay, ing.  
**Directeur des  
Affaires professionnelles**



Luc Vagneux, CRHA  
**Directeur du  
Développement professionnel**

# PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Au 31 mars 2014

## DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général  
Évelyne Parmentier Adjointe administrative

## SECRETARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

M<sup>e</sup> Caroline Simard Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques  
Poste à pourvoir Adjoint à la secrétaire et directrice des Affaires juridiques

### Secrétariat

M<sup>e</sup> Amélie Proulx Secrétaire adjointe  
Karine Giard Adjointe administrative aux instances  
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline  
Chantal Nicol Archiviste  
Byron Lagarespeda Molina Technicien en archivistique  
Édith Richard<sup>2</sup> Technicienne en archivistique

### Affaires juridiques

Poste à pourvoir Chef de la législation et du contentieux  
Poste à pourvoir Adjoint administratif à la législation et au contentieux  
M<sup>e</sup> Annick Paquette Avocate  
M<sup>e</sup> Janick Dufour Avocate  
M<sup>e</sup> François-Xavier Robert Avocat  
Diane Rego Technicienne juridique et secrétaire suppléante au Conseil de discipline

### Surveillance de la pratique illégale

Philippe-André Genest, ing. Chef de la surveillance de la pratique illégale  
Carol Khoury, ing. Conseillère à la surveillance de la pratique illégale  
Jacques Bellemare Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale  
Gilles Dupuis Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale  
Jean Dubé Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale  
Yves Beaulieu Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale  
Mylène Dumoulin Technicienne à la surveillance de la pratique illégale  
Jean Dumouchel Préposé à la surveillance de la pratique illégale

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Claude Soucy Directeur des Ressources humaines *par intérim*  
Diane Le Tarte Secrétaire de direction  
Francis Benoit Pelletier, CRHA Conseiller en ressources humaines  
Chantal Renaud<sup>1</sup> Conseillère en gestion du changement  
Maria Nerio<sup>1</sup> Conseillère en recrutement

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Luc Vagneux, CRHA Directeur du Développement professionnel  
Mélanie Claveau Secrétaire de direction  
Daniel Jolin, CRHA Coordonnateur au développement professionnel  
Isabelle Côté Agente au développement professionnel  
Amélie Miville Agente au développement professionnel  
Dominique Laguë Adjoint au développement professionnel  
Anabelle Dumoulin<sup>2</sup> Préposée au développement professionnel

## DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des Affaires professionnelles  
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction  
Sonia Gonzalez, ing. Conseillère en ingénierie

### Admission et permis

Bernard Cyr, ing. Chef de l'admission et des permis  
Alice Vien-Bélanger, ing. Chef adjointe aux permis  
Serge Beaulieu, ing. Conseiller aux permis  
Lynn Laflamme Secrétaire à l'admission et aux permis  
Véronique Tremblay Technicienne aux permis  
Isabelle Brière Adjointe à l'admission  
Sylvie Regan Adjointe à l'admission  
Elyse Cusson Agente d'admission  
Lorraine Bick Agente d'admission  
Ginette Ethier Agente d'admission  
Sylvie Laurendeau Adjointe aux permis  
Carole Forest-Bérubé Préposée aux permis  
Francine Lapointe Préposée aux permis  
Manon Allard Préposée aux permis  
Émilie Sauvage<sup>3</sup> Préposée aux permis (affectation temporaire)  
Hélène Boucher Adjointe aux examens  
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

### Inscription

Marc Bellerive, ing. Chef de l'inscription  
Martin Bissonnette Technicien à l'inscription  
Josée St-Germain Technicienne à l'inscription  
Louise Chétrit<sup>4</sup> Technicienne à l'inscription (affectation temporaire)  
Sylvie Frédette Agente d'accueil et d'information  
Claudia Paquette Agente d'accueil et d'information  
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres  
Isabelle Gatién Préposée à l'inscription  
Francine Royer Préposée à l'inscription  
Stéphanie Langlais<sup>2</sup> Préposée à l'inscription  
Fernando Pezo Salas<sup>2</sup> Commis à l'inscription  
Alain La Rue<sup>2</sup> Commis à l'inscription

### Surveillance de l'exercice

Poste à pourvoir Chef de la surveillance de l'exercice et secrétaire du CIP  
Samya-Myriam Hamdane Secrétaire juridique

### Inspection professionnelle

Robert D'Acoust, ing. Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP  
J A René Bourassa, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Pierre Girard, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Michel Blondin, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Ermithe Nazaire Secrétaire à la surveillance de l'exercice  
Danielle Clossey Préposée à l'inspection professionnelle

### Inspection portant sur la compétence

Mario Lesieur, ing. Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP  
Claude Laforest, ing.<sup>3</sup> Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP (affectation temporaire)  
Céline Boulay Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence  
Poste à pourvoir Inspecteur et secrétaire adjoint du CIP  
Jean Crépault, ing.<sup>1</sup> Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence  
Nhan Pham An, ing.<sup>1</sup> Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence  
Edouard La Rocque, ing.<sup>1</sup> Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence

# L'Ordre, c'est 60 826 membres au service de 8 millions de Québécois.

Stephen A. Rowland, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Micheline Sayad Achkar, ing. <sup>1</sup>	Inspectrice
Ronald F. Blanchet, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
François Brion, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Claude Cinq-Mars, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Denis Cossette, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Denis Dufour, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Denis Ducasseo, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Steeve Fecteau, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Johanne Hamel, ing. <sup>1</sup>	Inspectrice
Gérald Lamoureux, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Nora Manoli, ing. <sup>1</sup>	Inspectrice
Germain Lavallée, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Raymond Moisan, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
François Poirier, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Claudio Polonia, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Marc Provencher, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
André-P. Robert, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Raynald Simard, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Naguib Tannous, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur
Gilbert Théberge, ing. <sup>1</sup>	Inspecteur

## DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Patrick Paré, MBA, CISSP	Directeur des Technologies de l'information
René Moreau jr	Administrateur réseau senior
Jean-François Tremblay	Administrateur réseau senior
Pierre Couture	Analyste-programmeur senior
David Blanchette, ing.	Analyste-programmeur
Sébastien Mérel	Analyste-programmeur
Gilles Martineau	Conseiller aux services informatiques
Bruno Pelletier <sup>1</sup>	Consultant informatique
René Herrero <sup>1</sup>	Consultant informatique

## DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DES PROJETS

Martin Lefort, ing., PMP	Directeur de la Stratégie et des Projets
Pascale Lapointe, ing.	Chargée de projets
Dave Dupéré, ing.	Chargé de projets
Mario Charest <sup>1</sup>	Consultant
Line Paquette	Coordonnatrice aux régions
Julie Sageau	Agente régionale
Sylvie Noiseux	Agente régionale

## BUREAU DU SYNDIC

Chantal Michaud, ing., SEP	Syndic
Denis Drolet, ing.	Directeur adjoint
Mélanie Groulx	Secrétaire de direction
Gisèle Forand	Secrétaire juridique
Fatima El Gharras	Secrétaire juridique
Diane Cloutier	Secrétaire juridique
Stéphanie Laws	Secrétaire juridique
Sandra Parent	Secrétaire juridique
Léa Ibbari <sup>2</sup>	Secrétaire juridique
Rémi Laurent, ing.	Syndic adjoint
Réal Allard, ing.	Syndic adjoint
Sophie Gagnon, ing.	Syndic adjoint
Réal R. Giroux, ing.	Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing.	Syndic adjoint
François Laffamme, ing.	Syndic adjoint
Robert C. Lalonde, ing.	Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing.	Syndic adjoint

Alain Ouellette, ing.	Syndic adjoint
André Prud'homme, ing.	Syndic adjoint
Mario Théberge, ing.	Syndic adjoint
Michel Blouin, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
Alain Cassey, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
M <sup>e</sup> Luc Chouinard, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
Guy Daigle, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
Michel Lanoue, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
Michel Levasseur, ing. <sup>1</sup>	Syndic correspondant
M <sup>e</sup> Sébastien Dyotte	Avocat
M <sup>e</sup> Johanne Pinsonnault	Avocate
M <sup>e</sup> Marie-France Perras	Avocate
Carole Delcorde	Analyste-rechercheur
Rodrigue Jean-Baptiste, ing.	Analyste-rechercheur
Aydeé Montaña Rodriguez	Analyste-rechercheur
Catherine Durocher	Analyste-rechercheur
Martine Gervais	Analyste-rechercheur

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

M <sup>e</sup> Christine O'Doherty	Directrice des Communications et des Affaires publiques
Geneviève Terreault	Chef des communications
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
Geneviève Boisvert <sup>2</sup>	Agente de communication
Malika Daoud	Coordonnatrice de la promotion
Michel Dubé	Infographiste
Geneviève Dufresne	Conseillère en communications – Médias sociaux et Web
Sandra Etchenda	Coordonnatrice des éditions
Marilyn Gauthier	Agente de projets
Patrick Leblanc	Conseiller en communications
Sabrina Lotun <sup>2</sup>	Agente de production Web
Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller en recherche
Aline Vandermeer	Conseillère en communications

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CPA, CA	Directrice de l'Administration-finances
Lise Masse	Secrétaire de direction

## Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Préposé aux services auxiliaires
Yves Beaulieu	Préposé aux services auxiliaires

## Trésorerie

Alain Picard, CPA, CGA	Contrôleur
Sylvie Leroux, CPA, CGA	Comptable
Mélissa Daviault-Léveillé	Technicienne à la paie/Ressources humaines
Françine Desrosiers	Préposée à la comptabilité
Josée Poupart	Préposée à la comptabilité
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité

1. Poste contractuel
2. Poste temporaire
3. Affectation temporaire

**MANDAT**

La Direction des ressources humaines vise à faciliter la gestion des ressources selon les stratégies de l'Ordre. Elle contribue à la réalisation des changements organisationnels et soutient une démarche d'amélioration continue afin de recruter et de retenir des personnes compétentes, de développer leurs compétences et d'ainsi bénéficier du plein potentiel du personnel de l'Ordre. À ce titre, l'équipe accompagne les gestionnaires dans leurs activités quotidiennes et les différents projets organisationnels.

**ACCOMPAGNEMENT – GESTION DU CHANGEMENT**

La mobilisation et l'engagement des employés sont au cœur des préoccupations de la Direction des ressources humaines. C'est dans cette optique que la Direction travaille à augmenter sa capacité organisationnelle et à développer ses compétences pour atteindre les objectifs associés aux projets de changement touchant les employés et les gestionnaires. Le développement d'une approche intégrée à la gestion de projet, constituée de divers outils, permet notamment d'intervenir à tous les stades du processus d'appropriation des changements par les parties prenantes : de la stratégie à la planification des activités de sensibilisation au changement, en passant par la mesure des cibles d'appropriation par les personnes concernées.

**MOBILISATION DES EMPLOYÉS**

À la suite du sondage mené sur la mobilisation, la Direction des ressources humaines a compilé les différents plans d'action de chaque direction et service afin d'en dégager un plan d'action organisationnel commun. Ce plan vise à trouver des solutions concrètes pour répondre aux possibilités d'amélioration soulevées par les employés et, du même coup, accompagner les gestionnaires dans cet exercice.

**PROGRAMME VIVA ! SANTÉ**

Ce programme vise principalement à offrir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des employés, de même qu'un milieu de travail sain et agréable. Il a aussi pour but d'aider les employés à prendre leur santé en main.

Au cours de l'année 2013-2014, les employés de l'Ordre ont participé en grand nombre aux activités suivantes : yoga sur chaise, sensibilisation à la journée nationale du sport et de l'activité physique, défi « 10 000 à pied », d'une durée de six semaines, défi express « Cuisses de fer » (chaise au mur), échelonné sur 21 jours, clinique combinée « Santé du cœur et vaccination contre la grippe », ainsi qu'au kiosque « Les super-légumineuses ! », tenu dans le cadre du mois sur la nutrition. Les membres du personnel ont également répondu à deux sondages : Sondage d'impact sur la santé et le mieux-être et Mon profil santé – Connaissez-vous vos risques de santé ?

**RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ**

Depuis plusieurs années, l'Ordre rend hommage aux employés qui ont atteint cinq ans et plus d'ancienneté au sein de l'organisation. Cette année, seize personnes ont été honorées.

**5 ans**

Robert D'Aoust, ing.	Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP Surveillance de l'exercice – Direction des affaires professionnelles
Sandra Etchenda	Coordonnatrice des éditions Direction des communications et des affaires publiques
Lorraine Godin, CPA, CA	Directrice de l'Administration-finances
Samya-Myriam Hamdane	Secrétaire juridique Surveillance de l'exercice – Direction des affaires professionnelles
Mario Lessieur, ing.	Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP Surveillance de l'exercice – Direction des affaires professionnelles
Patrick Paré, MBA, CISSP	Directeur des Technologies de l'information
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité Direction de l'administration-finances
M <sup>e</sup> Caroline Simard, avocate	Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques
Véronique Tremblay	Technicienne aux permis Admission et permis – Direction des affaires professionnelles

**15 ans**

Élyse Cusson	Agente d'admission Admission et permis – Direction des affaires professionnelles
--------------	--

**25 ans**

Nadine Léonard	Préposée au parrainage et aux examens professionnels Admission et permis – Direction des affaires professionnelles
Nicole Lévis	Conseillère à l'admission et secrétaire du Comité des examinateurs Admission et permis – Direction des affaires professionnelles

**30 ans**

Diane Le Tarte	Secrétaire de direction Direction des ressources humaines
----------------	---

## MANDAT

La Direction des technologies de l'information (TI) vise à assurer l'excellence des solutions et des services liés aux technologies de l'information de façon à soutenir les activités de l'Ordre.

En 2013-2014, l'intégration de nouveaux outils et l'automatisation de processus ont mobilisé la Direction. Dans le cadre de la modernisation de son environnement technologique, la direction des TI a continué à intégrer des solutions novatrices, de manière à fournir une infrastructure technologique stable et évolutive répondant aux standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, de même que de services aux membres.

## PLAN DIRECTEUR

La Direction des technologies de l'information a présenté un nouveau plan directeur technologique qui permet d'orienter les décisions futures en technologie pour soutenir adéquatement les différentes stratégies et initiatives de l'Ordre. En ce sens, les décisions de la Direction s'appuieront sur quatre grands piliers : l'intégration de nos outils sur les appareils mobiles, la maximisation des outils sociaux, l'utilisation massive d'outils infonuagiques et le forage de données pour mieux comprendre et cibler les enjeux relatifs à nos clients.

## SERVICES INFORMATIQUES

Le Service du soutien informatique a travaillé de nouveau cette année à la stabilité opérationnelle des infrastructures informatiques. En plus de maintenir une stabilité à 99,95 % de disponibilité du réseau, l'équipe a mené son projet annuel de gestion de la désuétude à terme. Ce projet prévoyait la mise à jour de composantes de sécurité au cœur du réseau de l'Ordre, l'optimisation de notre entrepôt de données, la mise à jour de l'infrastructure de sauvegarde des données, le déploiement d'un outil permettant l'amélioration de la collaboration interne et le début de l'évaluation d'une stratégie d'hébergement de son parc de serveurs en mode infonuagique. De plus, au cours du présent mandat, le service a répondu à 1 245 appels et procédé à 340 envois massifs. Parallèlement à ces activités, la Direction a déployé une nouvelle solution de gestion des réunions sans papier en mode infonuagique, de manière à aider les comités régionaux et les comités internes de l'Ordre. Le Conseil de discipline a d'ailleurs été doté d'une solution sans papier pour gérer ses dossiers.

## DÉVELOPPEMENT APPLICATIF

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de projets de développement applicatifs Web à l'Ordre, le groupe de développement a continué l'intégration d'outils permettant l'automatisation et la rationalisation du processus de livraison des logiciels pour tous les membres de l'équipe. Ces outils

assurent une meilleure gestion du cycle de vie applicatif, une réutilisation du code applicatif, des déploiements plus rapides et une réduction des coûts de développement. La stratégie de développement applicatif a en outre été révisée. En ce sens, seuls les processus d'affaires internes liés au contrôle de la profession, tels que l'admission, l'inscription, la formation continue et l'inspection, seront développés à 100 % par l'équipe interne. Les autres processus, comme la gestion des événements, la plateforme de cours en ligne ou les différents sites Web, seront développés et exploités en mode infonuagique, ce qui permettra de réduire les coûts de développement et d'entretien de ces outils. Enfin, l'équipe a travaillé à la mise à jour de l'ensemble de ses processus et de sa documentation pour assurer une stabilité dans les opérations courantes de l'Ordre.

## LIVRAISON DE PROJETS

Le progiciel de gestion intégré (PGI) assure une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système améliore le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre. En 2013-2014, plusieurs processus ont été modifiés : la déclaration des heures de formation continue, la demande de dispense pour la formation continue ainsi que la mise à jour du module d'admission. L'application permettant le traitement de fin de période a aussi été développée au cours de cette année. La Direction des technologies de l'information a également procédé à la mise à jour de la prestation électronique de services pour la mise à jour des données relatives aux membres, ainsi qu'à celles du module de gestion financière, du module de l'inscription en ligne, du module assurant la gestion du Colloque annuel et des événements qui s'y rapportent, et du module de l'inspection professionnelle. En collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques et des fournisseurs infonuagiques, la Direction a élaboré un nouveau modèle de bulletin aux membres, une nouvelle page d'accueil du site Web de l'Ordre ainsi qu'une nouvelle plateforme pour la diffusion de cours en ligne.

La Direction des technologies de l'information a participé à l'orientation stratégique du programme d'admission en ligne des candidats à l'exercice et à celle des futurs portails Web destinés aux clientèles de l'Ordre. Elle a notamment déployé une application visant à donner aux candidats formés à l'étranger une bonne idée de l'itinéraire professionnel qu'ils devront suivre et des étapes à franchir pour travailler au Québec, ainsi qu'un formulaire d'admission en ligne des candidats à l'Ordre. Les demandes d'admission des candidats sont maintenant faites sur le Web, ce qui optimise le processus d'admission à l'Ordre en réduisant les coûts et améliore grandement le service à la clientèle à ce chapitre.

### COORDINATION DES INSTANCES

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Au cours du dernier exercice, la Direction a offert son soutien dans la préparation de 17 séances du Conseil d'administration et de 18 du Comité exécutif ainsi que dans celle de l'Assemblée générale annuelle.

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques assure le développement et le respect de la législation et de la réglementation auxquelles est assujéti l'Ordre et est chargée de l'ensemble des affaires contentieuses. Elle offre son expertise légale à toutes les directions de l'Ordre. La Direction est également responsable de la surveillance de la pratique illégale et du centre d'archives.

La Direction est en outre responsable des tâches suivantes :

- dresser le tableau des membres et s'assurer de sa mise à jour;
- voir à l'application du **Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec** et surveiller le déroulement du vote;
- veiller à l'application du **Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec** et du **Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs**;
- traiter les demandes d'accès à l'information et s'assurer de la protection des renseignements personnels;
- valider les contrats de l'Ordre et émettre des opinions juridiques pour l'ensemble des activités de l'organisation;
- assurer la coordination et la mise à jour des politiques de l'Ordre;
- assurer une veille législative et analyser les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession;
- assurer la représentation dans les dossiers de compétence, d'infractions judiciaires et d'infractions pénales;
- enquêter en matière de pratique illégale;
- gérer la documentation et les archives de l'Ordre.

Enfin, la Direction assume le secrétariat des comités statutaires suivants :

- Conseil de discipline;
- Comité de révision;
- Conseil d'arbitrage.

Elle assure aussi le secrétariat des comités suivants, relevant du Conseil d'administration :

- Comité sur la gouvernance;
- Comité d'éthique des administrateurs;
- Comité de déontologie.

### ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire de l'Ordre est par ailleurs responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** et de la **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé**. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2013-2014, la Secrétaire a reçu 40 demandes d'accès à l'information. Au 31 mars 2014, une demande restait à traiter. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 14 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu deux demandes de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

### CONCILIATION

En vertu du **Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs**, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation à la Secrétaire de l'Ordre. La Direction du secrétariat et des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs.

Durant le présent exercice, neuf nouvelles demandes ont été reçues, comparativement à dix au cours de l'exercice précédent. Après conciliation, trois demandes se sont terminées par une entente entre les parties et une demande n'a pas conduit à une entente. Une demande a été rejetée pour non-respect du délai. Au 31 mars 2014, quatre dossiers demeuraient à l'étude.

### CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation du président de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2013-2014, une demande de conciliation par le président a été reçue.

## CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit Règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$. Aucune demande n'a été reçue pour l'exercice 2013-2014.

## RÉGLEMENTATION RÉALISATIONS

Projets législatifs et réglementaires déposés ou discutés avec l'Office des professions du Québec

### PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

- Le 12 juin 2013, le projet de Loi modifiant les lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées de cinq ordres professionnels (architectes, agronomes, chimistes, géologues et ingénieurs) a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet de loi était quasi identique au projet de loi omnibus du 29 mai 2012, mort au feuillet.
- La Direction a organisé neuf rencontres avec des membres de l'Ordre exerçant leur profession dans différents domaines, afin de discuter de l'application du projet de loi dans ces domaines.
- La Direction a, en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques, aussi produit un mémoire et a participé à la consultation particulière concernant le projet de loi tenue par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale les 7 et 8 novembre 2013. Elle a également analysé les mémoires produits par les autres organismes dans le cadre de cette consultation.
- La Direction a poursuivi ses travaux relatifs à la rédaction d'un guide d'interprétation de la loi et à la préparation d'un cours en ligne sur le même sujet. Malheureusement, alors qu'il était rendu à l'étape de l'étude détaillée, le projet de loi est mort au feuillet en raison du déclenchement des élections en mars 2014.

### RÈGLEMENT SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DÉTERMINANT LE SIÈGE DE L'ORDRE

Ce règlement vise à conférer davantage de souplesse au Conseil d'administration dans la conduite de ses affaires et de celles du Comité exécutif. Il permet également à l'Ordre de moderniser les règles de conduite des assemblées générales. Ce règlement devrait entrer en vigueur le 16 avril 2014 et remplacer le Règlement sur les affaires

du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES INGÉNIEURS<sup>1</sup>

Ce règlement vise notamment à conférer davantage de souplesse dans le choix par l'ingénieur de ses activités de formation continue obligatoire, en éliminant les limites d'heures associées à certaines activités de formation. Il dispense également tous les retraités sans emploi à temps plein des obligations de formation continue. La Direction a rédigé le règlement et a procédé à la consultation des membres en décembre 2013 et janvier 2014. Le règlement devrait être approuvé par l'Office des professions du Québec et entrer en vigueur en juin 2014.

1. Une version modifiée du Règlement a été approuvée le 2 mai 2014 par l'Office des professions du Québec et est entrée en vigueur le 5 juin 2014.

## COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de quatre représentants du public. Il siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu 23 nouvelles demandes d'avis et a tenu huit séances de travail. Le Comité de révision a rendu 18 avis, et sept demandes d'avis sont à l'étude en date du 31 mars 2014. Dans 17 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

### COMITÉ DE RÉVISION

Dossier actif au 1 <sup>er</sup> avril 2013	4
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2013-2014	24
Dossiers fermés (hors délai ou autres motifs)	3
Avis rendus par le Comité	19
aucune matière à porter plainte	17
suggestion au syndic de poursuivre l'enquête	2
nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	0
transmission au Comité d'inspection professionnelle	0
Dossiers en traitement au 31 mars 2014	6

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 14 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 24. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 57 jours d'audience, 11 conférences téléphoniques et 26 gestions d'instance.

### PLAINTES

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de discipline a été saisi de 20 nouvelles plaintes, dont 18 provenant du syndic ou de l'un de ses adjoints et deux, dites privées, qui ont été portées par un membre du public, en plus des 41 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 338 chefs d'accusation.

En fin d'exercice, 49 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 19 en attente d'être entendus par le Conseil, tant sur la culpabilité que sur la sanction; 15 suspendus *sine die*, le temps d'obtenir la décision finale dans un dossier désigné; deux en attente d'une décision du Conseil; un en attente d'un jugement du Tribunal des professions; 11 en attente d'être entendus par le Tribunal des professions quant à une demande pour permission d'en appeler d'une décision du Conseil portant sur l'arrêt des procédures; un en attente d'une décision de la Cour supérieure relativement à une requête en évocation d'une décision du président du Conseil de discipline sur la révision d'un mémoire de frais.

### BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2013 (début d'exercice)	41
Dossiers ouverts pendant l'exercice	20
Dossiers traités pendant l'exercice	61
Dossiers fermés pendant l'exercice	12
Dossiers actifs au 31 mars 2014 (fin d'exercice)	49

### DÉCISIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, 12 dossiers ont été fermés :

- neuf ont fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité auprès du Conseil ;
- deux demandes de retrait de plainte ont été autorisées par le Conseil ;
- un intimé a été sanctionné par le Conseil.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 15 décisions : deux autorisant un retrait de plainte, trois portant sur la culpabilité de l'intimé, un sur la sanction, neuf résultant d'une entente et portant sur la culpabilité et sur la sanction. Il est à noter que 12 décisions sur les 15 rendues au total l'ont été dans les 90 jours de la prise en délibéré.

### SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DE HUIT INGÉNIEURS<sup>1</sup> (DOSSIERS FERMÉS<sup>2</sup>)

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 3 à 18 mois)	19
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende de 1 000 \$ et plus (variant de 1 000 \$ à 2 000 \$)	10
Réprimande	1

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.
2. Bien que 12 dossiers aient été fermés, trois concernaient le même ingénieur. De plus, le Conseil a autorisé le retrait de deux plaintes.

### DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Refusant l'arrêt des procédures	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	9
Imposant une sanction	0

### JUGEMENTS RENDUS PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions du Conseil de discipline portées en appel auprès du Tribunal des professions et autorisées	11
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience devant le Tribunal des professions est terminée	1
Jugements rendus par le Tribunal des professions	0

## NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 56 PLAINTES TRAITÉES

	<i>Nombre total de chefs d'accusation</i>	<i>Déclaration de culpabilité</i>	<i>Retrait</i>	<i>Acquittement</i>	<i>Arrêt des procédures</i>	<i>À traiter</i>
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	30	8	1	0	0	21
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.03.02, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.05, 3.06.01, 3.06.03 et 3.06.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	126	28	2	3	4	89
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), f) et g), 4.02.02 et 4.02.03 a) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	25	4	0	4	2	15
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.04 et 5.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	4	1	0	0	0	3
Divers [art. 2.01 a) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 3 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 16 du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs; art. 24 de la Loi sur les ingénieurs, ainsi que les art. 59.2, 59.3, 60, 60.2, 114 et 149.1 du Code des professions]	153	10	3	13	9	118
	338	51	6	20	15	246

## INFRACTIONS JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES

Toute personne qui désire obtenir un permis de l'Ordre, s'inscrire au tableau ou renouveler son inscription doit informer l'Ordre si elle a fait l'objet d'une déclaration la reconnaissant coupable d'une infraction criminelle ou disciplinaire ou d'exercice illégal d'une profession, que ce soit au Canada ou à l'étranger. En tout temps, un membre déclaré coupable d'une telle infraction doit également en informer l'Ordre.

Le Comité exécutif peut, si l'infraction commise a un lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur, refuser la délivrance d'un permis ou l'inscription au tableau. Il peut également limiter ou suspendre le droit d'un ingénieur d'exercer des activités professionnelles ou même le radier provisoirement. Finalement, le Comité exécutif peut radier un membre qui refuse de fournir les documents ou les renseignements requis pour traiter de son infraction.

Pendant l'année 2013-2014, l'Ordre a reçu 53 divulgations d'infractions criminelles ou disciplinaires : 39 provenaient de

candidats à l'exercice de la profession, trois provenaient d'anciens membres désirant redevenir ingénieurs et 11 provenaient de membres de l'Ordre. Par ailleurs, 38 de ces divulgations concernaient des condamnations pour des infractions de conduite d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies.

Le Comité exécutif a étudié 13 dossiers de divulgation d'infractions. Six de ces dossiers visaient des infractions commises par des membres de l'Ordre, tandis que les sept autres portaient sur des infractions commises par des candidats. Puisque les infractions commises n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession, le Comité exécutif n'a pas prononcé de mesures contre les personnes concernées.

Finalement, l'Ordre a fermé 30 dossiers de divulgation d'infractions, du fait que les infractions visées ne donnaient pas ouverture à la prise de mesures administratives contre la personne concernée ou que la divulgation avait été faite par erreur.

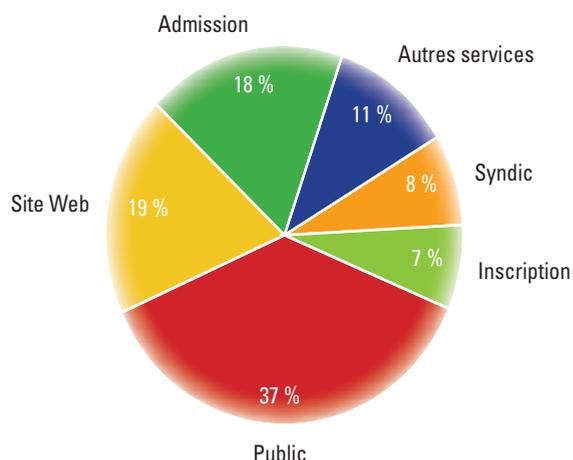
Au 31 mars 2014, neuf dossiers de divulgation d'infractions criminelles et disciplinaires étaient encore actifs. Aucun de ces dossiers ne concerne une divulgation effectuée avant le 1<sup>er</sup> avril 2013.

## SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) se répartissent en trois grands volets d'activités, soit la discipline, le contrôle et la prévention.

### 1. VOLET DISCIPLINE

Les actions effectuées dans le cadre du volet discipline sont celles qui interviennent à la suite du signalement d'une infraction possible en pratique illégale. Ces actions peuvent mener à la correction ou à la sanction de l'infraction. On trouve dans ce volet toute la séquence des activités, qui vont du signalement à l'enquête, à la poursuite et au jugement devant le tribunal.



### ENQUÊTES

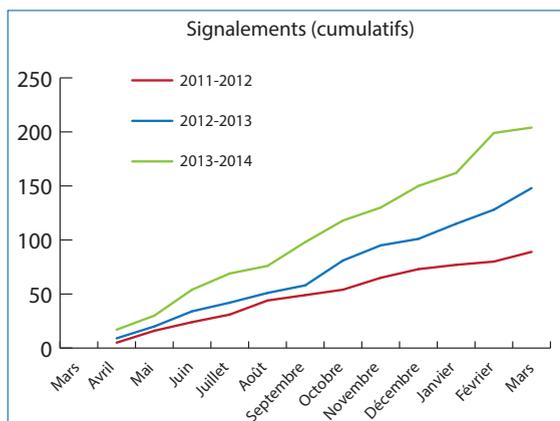
Les signalements sont d'abord analysés et, après analyse, soit une enquête est ouverte, soit le dossier est fermé. Les dossiers sont fermés quand ils sont jugés non fondés, qu'ils ont été transférés au Bureau du syndic ou au Comité d'inspection professionnelle, ou encore qu'ils ont justifié l'envoi d'une mise en demeure. Au cours du présent exercice, 141 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et s'ajoutent aux 90 enquêtes actives au 31 mars 2013. Une fois l'enquête terminée, la décision est prise, à savoir si le dossier est transféré ou fermé, ou si une poursuite sera intentée. L'enquête sera considérée comme ouverte tant que la décision n'aura pas été prise ou un jugement rendu. Au cours de la période 2013-2014, 103 enquêtes ont été fermées.

Parmi les 128 enquêtes encore ouvertes, 30 font actuellement l'objet de poursuite et seront fermées dès que le jugement sera rendu.

Depuis 2011-2012, le nombre de signalements en pratique illégale augmente de 50 % chaque année.

### SIGNALEMENTS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le SSPI a reçu un total de 204 signalements. On constate une augmentation moyenne des signalements de 50 % par année depuis 2011-2012. Les signalements proviennent principalement du public, soit directement, soit par l'intermédiaire du site Web de l'Ordre. Les autres signalements viennent de l'interne, par exemple du Bureau du syndic, du service de l'admission ou des autres services de l'Ordre, tels que l'inspection professionnelle et l'inscription.



Enquêtes en pratique illégale :

- 103 fermées
- 30 actuellement en poursuite.

# 177 chantiers visités dans 10 régions du Québec.

## RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
Exercice illégal	6	12	8	10
Usurpation de titre	38	57	43	52
Plans, devis non conformes	13	2	0	15
Travaux effectués sans ingénieur	12	11	9	14
Encouragement à la pratique illégale	0	0	0	0
Désignation illégale	12	3	2	13
Authentification illégale	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs chefs	9	56	41	24
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>141</b>	<b>103</b>	<b>128</b>

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2013

B – Intentées en 2013-2014

C – Jugées (fermées) en 2013-2014

D – Actives au 31 mars 2014

## POURSUITES PÉNALES

Les dossiers sont soumis au Comité exécutif de l'Ordre, qui autorise les poursuites. Ces dossiers demeurent actifs jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu. Au cours de l'exercice 2013-2014, 83 nouveaux chefs d'infraction ont été intentés et ont fait l'objet de jugements. De ce nombre, 18 ont été retirés et 50 dossiers ont été fermés.

	A	B	C	D
Exercice illégal	7	23	6	24
Usurpation de titre	35	26	29	32
Plans, devis non conformes	4	14	5	13
Travaux effectués sans ingénieur	12	0	5	7
Encouragement à la pratique illégale	2	17	2	17
Désignation illégale	0	1	1	0
Authentification illégale	2	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>83</b>	<b>50</b>	<b>95</b>

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2013

B – Intentées en 2013-2014

C – Jugées (fermées) en 2013-2014

D – Actives au 31 mars 2014

## RÉSULTATS DES POURSUITES DÉPOSÉES DEVANT LE TRIBUNAL EN 2013-2014

	Chefs ayant fait l'objet d'un acquittement par jugement	Chefs ayant fait l'objet d'une condamnation par jugement	Chefs ayant fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité	Chefs ayant fait l'objet d'un retrait	Chefs en attente d'une décision finale du tribunal
Exercice illégal	0	0	4	2	24
Usurpation de titre	0	4	14	11	32
Plans, devis non conformes	0	0	4	1	13
Travaux effectués sans ingénieur	0	0	1	4	7
Encouragement à la pratique illégale	0	0	2	0	17
Désignation illégale	0	0	1	0	0
Authentification illégale	0	0	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>95</b>

Les amendes imposées par le tribunal totalisent un montant de 62 200 \$.

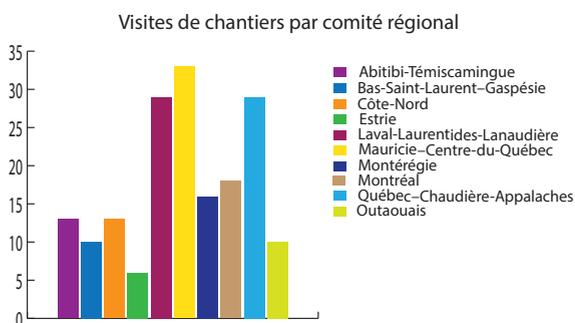
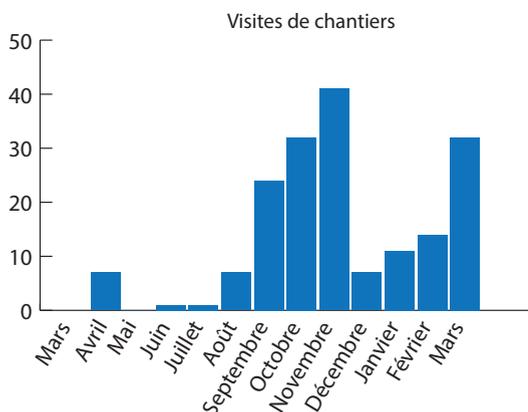
## 2. VOLET CONTRÔLE

Le volet contrôle vise à effectuer des vérifications afin de s'assurer que la **Loi sur les ingénieurs** est respectée. Ceci est principalement réalisé au moyen des visites de chantier et de la vigie des ex-membres. Les infractions observées au cours de ces contrôles peuvent mener à des enquêtes et à des poursuites.

### VISITES DE CHANTIERS

Le SSPI a effectué des visites de sites où sont réalisés des travaux d'ingénierie tels que ceux visés à l'article 2 de la **Loi sur les ingénieurs**. Au cours de ces visites, l'enquêteur du SSPI s'assure que les plans et devis de tous les travaux d'ingénierie sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. Au cours de l'exercice, 177 visites ont été effectuées.

Neuf de ces visites ont mené à des enquêtes pour pratique illégale et trois ont mené à des poursuites pour infractions à la **Loi sur les ingénieurs**.



**VIGIE DES EX-MEMBRES**

Le processus de vigie des ex-membres est une nouvelle activité mise en place au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de l’année 2013-2014. Cette mesure a pour but de faire des vérifications auprès des membres qui ont quitté l’Ordre durant la dernière année pour s’assurer que ces derniers ne se disent pas encore ingénieurs ou ne pratiquent pas dans un champ réservé aux membres de l’Ordre. Une analyse des dossiers des personnes ayant quitté l’Ordre a permis d’identifier une centaine d’ex-membres, que le SSPI rencontrera. Au cours du dernier exercice, 18 dossiers ont été traités. Sur ces 18 dossiers, 10 ont été fermés, parce que les ex-membres respectaient les lois et règlements, trois recevront des mises en demeure pour effectuer des corrections mineures et deux feront l’objet de poursuite; trois dossiers sont encore ouverts. Au cours de la prochaine année, ce programme sera poursuivi afin qu’une vérification soit faite auprès de tous les ex-membres identifiés. Un exercice similaire sera mené pour effectuer des vérifications auprès des membres qui quitteront l’Ordre dans les prochains mois.

**3. VOLET PRÉVENTION**

Le volet prévention vise à informer le public, les employeurs et les donneurs d’ouvrage en ce qui a trait aux exigences de la Loi sur les ingénieurs, pour prévenir la pratique illégale. Les activités de prévention comprennent notamment les visites de municipalités, la formation en entreprise, la participation à des congrès et à des groupes de travail, les réponses aux questions posées à l’Ordre et l’approche sectorielle.

**VISITES DE MUNICIPALITÉS**

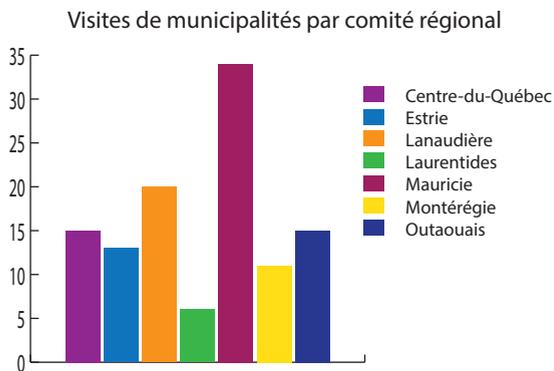
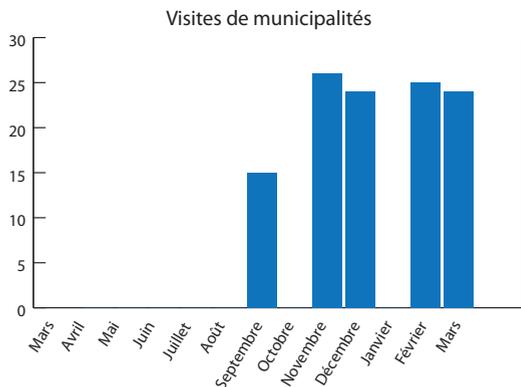
Le SSPI organise des rencontres d’information et de sensibilisation dans les municipalités du Québec. À la faveur de ces visites, le SSPI rencontre les ingénieurs, les inspecteurs, les directeurs généraux et autres fonctionnaires municipaux pour parler de la Loi sur les ingénieurs et comment elle s’applique à leur quotidien. Ce travail de prévention auprès des donneurs d’ouvrages et de permis vise à éliminer la pratique illégale à la source. Au cours de l’exercice 2013-2014, le SSPI a visité 114 municipalités et rencontré 205 personnes.

Le processus de vigie des ex-membres est une nouvelle activité mise en place au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de l’année 2013-2014.

**VIGIE DES OFFRES D’EMPLOI**

Compte tenu du succès obtenu par ce programme au cours des dernières années (seulement deux interventions sur 232 vérifications en 2012-2013), il n’a pas été jugé nécessaire de le renouveler. Cependant, des vérifications d’offres d’emploi sont encore effectuées de manière ponctuelle à la suite de signalements pour s’assurer que les annonces visant les ingénieurs mentionnent bien l’exigence selon laquelle les candidats doivent être membres de l’Ordre.

205 personnes ont été rencontrées et formées dans 114 municipalités.



### CONGRÈS, COLLOQUES

Le SSPI a tenu un kiosque d'information destiné aux visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du Forum santé et sécurité du travail (SST) à Québec ainsi que du Grand Rendez-vous SST à Montréal. Il y avait également un kiosque au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et les représentants du SSPI ont répondu aux questions de nombreux ingénieurs, donneurs d'ouvrages et employeurs, ainsi que renseigné les participants sur différents sujets liés à la pratique du génie dans leurs milieux respectifs. Plus de 800 personnes ont visité les kiosques de l'Ordre et échangé avec les représentants au cours de ces congrès.



### FORMATION EN ENTREPRISE

Pour donner suite à des demandes spécifiques formulées par des entreprises, le SSPI a tenu quatre séances de formation dans deux entreprises. Les coûts de ces séances ont été assumés par ces dernières. La formation consistait à expliquer la **Loi sur les ingénieurs** ainsi que les responsabilités de l'ingénieur aux techniciens et autres professionnels de ces entreprises. Elle examinait en outre les cas particuliers s'appliquant au type d'activités des entreprises et au travail de l'ingénieur dans le cadre de ses fonctions. L'objectif était d'aider les participants à comprendre et à respecter les exigences de la **Loi sur les ingénieurs** afin qu'ils facilitent le travail des ingénieurs au sein de l'organisation. En tout, 72 personnes ont participé aux quatre séances de formation. Cette formation sera de nouveau offerte au cours de la prochaine année aux entreprises qui en feront la demande.

### GROUPES DE TRAVAIL

Le SSPI participe à plusieurs groupes de travail organisés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), l'Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec (AIAQ), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et quelques autres organismes traitant notamment de sujets comme les abris temporaires, l'aménagement des berges, le code de construction. Cette participation a pour but de contribuer au développement

de ces domaines, à la protection du public et au respect de la **Loi sur les ingénieurs**.

Au cours de l'année 2013-2014, le SSPI a également organisé neuf groupes de travail portant sur des domaines d'application du génie touchés par le projet de loi n° 49 : informatique, aéronautique, géomatique, automatisation, biomédical, agricole, environnemental, microélectronique, planification des transports et circulation. Ces groupes de travail avaient pour but d'aider à la compréhension de ces domaines et de leur application afin d'orienter les activités de l'Ordre en général et du SSPI en particulier après suivant l'adoption de la future **Loi sur les ingénieurs**. Ces rencontres continueront au cours de la prochaine année dans différents autres domaines du génie.

### RÉPONSES AUX QUESTIONS

Au cours de l'année, le SSPI a répondu à plus de 300 demandes de renseignements (par téléphone ou courriel) relatives à la pratique illégale de la profession et à la **Loi sur les ingénieurs**. Dans ces demandes, les questions les plus fréquemment posées portaient sur les sujets suivants :

- le champ de pratique des ingénieurs (quels travaux en font partie);
- l'usage du titre d'ingénieur, de ses abréviations et des titres universitaires;
- l'utilisation de plans et devis pour les travaux d'ingénierie.

### PROGRAMME DE PRÉVENTION CIBLÉE

Les Orientations d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013, adoptées en juin 2011, ont établi un programme de prévention ciblée qui vise à contrer la pratique illégale à la source dans des domaines choisis. Ces domaines sont déterminés en fonction de l'ampleur du problème, des risques pour le public, du nombre de signalements, etc. Une fois le domaine identifié et confirmé par le Comité sur la surveillance de la pratique illégale, un plan d'intervention est élaboré et exécuté par le SSPI. Ce plan a pour but de cerner les problèmes spécifiques du milieu ainsi que de recenser les parties prenantes du domaine et celles qui sont prêtes à collaborer avec le SSPI et l'Ordre. Ensuite, avec ces partenaires, des solutions sont dégagées et communiquées à l'ensemble des gens qui pratiquent dans le domaine, puis mises en place.

La SSPI a répondu à plus de 300 demandes de renseignements sur la pratique illégale et la Loi sur les ingénieurs.

**MANDAT**

Le mandat de la Direction de la stratégie et des projets est de formuler, planifier et mettre en œuvre le Plan stratégique 2010-2015 et pour le suivant 2015-2018, adopté par le Conseil d'administration. Il consiste également à orienter le travail de l'Ordre vers des résultats concrets. Pour ce faire, la Direction dispose d'un modèle rigoureux de gestion de programmes et de projets. Grâce à ces outils de gestion efficace elle peut orienter et concentrer ses efforts sur les projets les plus porteurs. Les projets retenus sont ceux qui ont reçu la meilleure évaluation pour leur capacité à rehausser la confiance du public.

La Direction concentre son action sur deux grands projets :

- le programme lié à l'Engagement de l'Ordre;
- la révision de la Loi sur les ingénieurs.

Elle a contribué à deux grandes réalisations :

- la mise en service de l'admission en ligne;
- l'instauration des comités régionaux.

**ENGAGEMENT À ALLER  
AU FOND DES CHOSES**

Pour appuyer la mission de l'Ordre, la Direction a mis de l'avant différentes mesures de concert avec l'ensemble des directions :

- collaboration avec le Bureau du syndic pour mettre en œuvre de nouveaux processus d'enquête et de poursuite;
- création d'outils et d'activités, comme le Tableau des performances et la multiplication des prises de position de l'Ordre.

**ENGAGEMENT À SOUTENIR  
LES INGÉNIEURS**

Une équipe de projets a été mise sur pied pour mener la révision de la nouvelle **Loi sur les ingénieurs** dans le but de clarifier et d'inclure de nouveaux domaines de pratique du génie.

Tous ces travaux ont pour objectif l'adoption d'une nouvelle loi sur les ingénieurs.

La direction remercie tous les ingénieurs qui ont participé aux différentes consultations menées au cours de la dernière année. Cet apport est crucial pour clarifier les enjeux dans des domaines comme le biomédical, la géomatique, l'aménagement des berges, l'informatique, l'aérospatiale et bien d'autres.

Pour la Direction de la stratégie et des projets, s'engager, c'est faire preuve de détermination pour livrer des programmes exemplaires.

Le projet d'audits, c'est :  
huit codes d'éthique analysés  
et un comité mixte formé de  
six observateurs stratégiques,  
dont l'Unité permanente  
anticorruption, l'Autorité  
des marchés financiers et le  
Secrétariat du Conseil du trésor.



**MANDAT**

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment des activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

En 2013-2014, l'Ordre a mis sur pied un programme d'audits dans le but de rétablir la confiance du public envers les ingénieurs et les institutions. Ce projet fait référence à l'Engagement de l'Ordre de « favoriser et adopter de nouvelles mesures pour accroître la protection du public, dont la surveillance des entreprises qui offrent des services d'ingénierie ». Dans le cadre de ce projet, l'Ordre a analysé les codes d'éthique et de conduite de huit firmes de génie-conseil qui se sont portées volontaires.

**ADMISSION ET PERMIS****ADMISSION DES CANDIDATS**

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent, soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugé équivalent, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et des permis et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

**NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS**

Cette année, l'Ordre a reçu 3 014 nouvelles demandes d'admission. Parmi celles-ci, 2 395 provenaient de diplômés en génie du Québec, dont 2 367 étaient titulaires d'un diplôme reconnu

par le gouvernement. Par ailleurs, 41 de ces nouvelles demandes provenaient de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, et 578, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 52 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs et que 70 étaient des détenteurs de diplômes compris dans le **Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.**

**COMITÉ DES EXAMINATEURS**

Cette année, 986 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs.

Au cours des 11 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 474 révisions de dossiers et à 1 212 études de résultats aux examens.

**EXAMENS D'ADMISSION**

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 502 candidats à l'admission se sont présentés à 649 examens à la session de mai, et 459 candidats se sont présentés à 563 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 129 examens différents, et le taux de réussite a été de 56 %.

**MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER****Ententes de reconnaissance mutuelle**

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du **Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec**, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI), de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2013-2014, 202 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

### Programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration s'adressant à des personnes formées en génie à l'étranger. Le premier s'applique aux candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci, et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la réussite des examens d'admission. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2013-2014, 146 personnes ont bénéficié de ces programmes.

### Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger

À la suite de la signature d'un deuxième protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en novembre 2011, la Direction des affaires professionnelles a mis en œuvre un nouveau programme pour aider les professionnels formés à l'étranger (PFÉ).

Ce programme, majoritairement financé par la contribution du MICC s'est étendu jusqu'à la fin de 2013. Il visait à mieux informer les PFÉ et à les accompagner en mettant à leur disposition deux outils :

- un outil d'autoappréciation de la candidature des PFÉ pour le permis d'ingénieur ;
- un dossier en ligne pour les candidats aux permis.

En 2012-2013, l'Ordre a mis en ligne la Boussole, une application très simple à utiliser qui donne aux candidats une bonne idée de l'itinéraire professionnel qu'ils doivent suivre et des étapes à franchir pour travailler comme ingénieur au Québec.

### DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR

Cette année, le Comité exécutif a délivré 3 223 permis d'ingénieurs juniors. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 311 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement et 252, un diplôme reconnu équivalent, 55 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement et 605 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 407 avaient réussi les examens de contrôle et 22, de formation. Les 176 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

### ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Au 31 mars 2014, le Service de l'admission et des permis comptait 12 601 dossiers d'ingénieurs juniors et 701 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 13 302.

Les dispositions du **Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec** stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français

### EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 3 110 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen se déroule dans onze villes du Québec. Au total, 2 831 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel.

### DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice, 2 126 ingénieurs juniors et 52 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 38 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes venant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

### SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre a invité tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2013-2014, 21 séances d'information se sont déroulées dans les établissements universitaires québécois. Un total de 2 090 étudiants ont été informés et sensibilisés.

## INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2014.

TABLEAU 1

## Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre des membres	% du total
<b>Exerçant leur profession</b>		
Ingénieurs	41 952	69,0
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	13 197	21,7
Permis restrictifs temporaires en génie <sup>1</sup>	34	0,1
Membres temporaires pour un an <sup>2</sup>	55	0,1
Permis temporaires <sup>3</sup> (projet particulier)	46	0,1
Permis restrictifs	2	0,0
<b>Total</b>	<b>55 286</b>	<b>90,9</b>
<b>N'exerçant pas leur profession</b>		
Invalidité permanente	79	0,1
À vie	24	0,0
À la retraite	5 436	8,9
Suspendu	1	0,0
<b>Total</b>	<b>5 540</b>	<b>9,1</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>

1. Permis délivrés en vertu de l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.
2. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.
3. Des permis temporaires dans le cadre d'un projet peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, aux conditions déterminées par le Conseil d'administration en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française.

TABLEAU 2

## Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Ingénieurs juniors</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	374	1 815	2 189	73,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	161	623	784	26,2
Non-diplômés en génie, après examens	5	19	24	0,8
<b>Total des ingénieurs juniors</b>	<b>540</b>	<b>2 457</b>	<b>2 997</b>	<b>100,0</b>
<b>Ingénieurs stagiaires</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0,0
<b>Total des ingénieurs stagiaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>
<b>Ingénieurs</b>				
Diplômés des établissements	0	0	0	0,0
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	7	37	44	53,7
Diplômés en génie d'établissements étrangers	2	36	38	46,3
<b>Total des ingénieurs</b>	<b>9</b>	<b>73</b>	<b>82</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>	<b>549</b>	<b>2 530</b>	<b>3 079</b>	

**TABLEAU 3**

**A. Mouvements des inscriptions au tableau**

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 997	97,3	293	33,2	1 857	29,4
Ingénieurs stagiaires	0	0,0	22	2,5	251	4,0
Ingénieurs	82	2,7	567	64,3	4 201	66,6
<b>TOTAL</b>	<b>3 079</b>	<b>100,0</b>	<b>882</b>	<b>100,0</b>	<b>6 309</b>	<b>100,0</b>

**\*Motifs des retraits**

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	
Démissions	1 441	481	75	1 997
Radiations pour non-paiement	1 921	1 078	123	3 122
Radiations pour cause disciplinaire	3	0	0	3
Radiations pour non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs	720	294	52	1 066
Radiations pour non-conformité au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	28	3	1	32
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	5	0	0	5
Décès	83	1	0	84
<b>TOTAL</b>	<b>4 201</b>	<b>1 857</b>	<b>251</b>	<b>6 309</b>

**B. Permis temporaires<sup>1</sup>**

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	0	51
Ingénieurs de l'étranger	1	19

1. Des permis temporaires accordés et renouvelés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la loi sur les ingénieurs.

Au 31 mars 2014,  
l'Ordre compte  
60 826 membres.



TABLEAU 4

Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2013-2014 Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2012-2013
<b>Selon les régions électorales</b>			
Montréal	38 862	63,9	-4,1
Québec	8 562	14,1	-1,0
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	2 766	4,5	-0,9
Estrie	2 109	3,5	-1,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 947	3,2	-0,7
Outaouais	1 315	2,2	-4,8
Est-du-Québec	1 472	2,4	-0,2
Abitibi-Témiscamingue	952	1,6	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>57 985</b>	<b>95,3</b>	<b>-3,1</b>
<b>Selon le domicile</b>			
Membres domiciliés au Québec	57 985		
<b>Membres domiciliés hors du Québec</b>			
Ontario	1 273	2,1	-15,9
Alberta	209	0,3	-16,4
Colombie-Britannique	164	0,3	-15,9
Autres provinces et territoires	185	0,3	-12,3
États-Unis	496	0,8	-16,5
Autres pays	514	0,8	-11,4
<b>Total des membres domiciliés hors du Québec</b>	<b>2 841</b>	<b>4,7</b>	<b>-15,0</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>	<b>-3,8</b>

TABLEAU 5

Répartition des membres selon les comités régionaux

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2013-2014		2012-2013		Variation	% de variation
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
<b>Comités régionaux</b>										
Montréal	11 241	5 104	194	1 384	17 923	29,5	18 907	29,9	-984	-5,2
Montréal	7 730	1 743	121	1 101	10 695	17,6	11 027	17,4	-332	-3,0
Québec et Chaudière-Appalaches	5 997	1 555	81	889	8 522	14,0	8 600	13,6	-78	-0,9
Laval-Laurentides-Lanaudière	6 449	1 679	125	746	8 999	14,8	9 295	14,7	-296	-3,2
Estrie	2 251	532	39	301	3 123	5,1	3 183	5,0	-60	-1,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 465	322	17	143	1 947	3,2	1 960	3,1	-13	-0,7
Mauricie–Centre-du-Québec	2 168	533	32	344	3 077	5,1	3 103	4,9	-26	-0,8
Outaouais	965	204	27	170	1 366	2,2	1 434	2,3	-68	-4,7
Abitibi-Témiscamingue	716	200	8	28	952	1,6	926	1,5	26	2,8
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	585	135	11	79	810	1,3	802	1,3	8	1,0
Côte-Nord	435	101	5	30	571	0,9	606	1,0	-35	-5,8
Membres domiciliés hors du Québec	2 053	424	39	325	2 841	4,7	3 361	5,3	-520	-15,5
<b>TOTAL</b>	<b>42 055</b>	<b>12 532</b>	<b>699</b>	<b>5 540</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>	<b>63 204</b>	<b>100,0</b>	<b>-2 378</b>	<b>-3,8</b>

**TABLEAU 6**

**Répartition des membres selon les régions administratives de leur domicile professionnel**

	Femmes	Hommes	Membres	% du groupe
<b>Régions administratives du domicile professionnel</b>				
Bas-Saint-Laurent	59	665	724	1,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	246	1 571	1 817	3,0
Capitale-Nationale	848	5 443	6 291	10,3
Mauricie	141	1 277	1 418	2,3
Estrie	229	1 700	1 929	3,2
Montréal	3 489	18 773	22 262	36,6
Outaouais	141	812	953	1,6
Abitibi-Témiscamingue	131	812	943	1,6
Côte-Nord	100	571	671	1,1
Nord-du-Québec	16	81	97	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	136	154	0,3
Chaudière-Appalaches	188	1 586	1 774	2,9
Laval	309	2 168	2 477	4,1
Lanaudière	89	954	1 043	1,7
Laurentides	259	2 139	2 398	3,9
Montérégie	1 221	8 258	9 479	15,6
Centre-du-Québec	131	1 064	1 195	2,0
Hors du Québec	653	4 548	5 201	8,6
<b>TOTAL</b>	<b>8 268</b>	<b>52 558</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>

En 2013-2014,  
le Comité exécutif  
a délivré 3 223 permis  
d'ingénieurs juniors.



TABLEAU 7

## Répartition des membres selon diverses caractéristiques

	2013-2014		2012-2013			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon le sexe</b>						
Femmes	8 268	13,6	8 017	12,9		
Hommes	52 558	86,4	54 173	87,1		
<b>TOTAL</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>	<b>62 190</b>	<b>100,0</b>		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon l'âge et le sexe</b>						
29 ans et moins	1 188	14,4	5 197	9,9	6 385	10,5
De 30 à 39 ans	3 194	38,6	14 750	28,1	17 944	29,5
De 40 à 49 ans	2 641	31,9	12 646	24,1	15 287	25,1
De 50 à 59 ans	1 066	12,9	11 303	21,5	12 369	20,3
60 ans et plus	179	2,2	8 662	16,5	8 841	14,5
<b>TOTAL</b>	<b>8 268</b>	<b>100,0</b>	<b>52 558</b>	<b>100,0</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon l'âge et la langue</b>						
29 ans et moins	5 976	11,9	409	3,9	6 385	10,5
De 30 à 39 ans	16 868	33,6	1 076	10,1	17 944	29,5
De 40 à 49 ans	14 401	28,7	886	8,4	15 287	25,1
De 50 à 59 ans	11 480	22,9	889	8,4	12 369	20,3
60 ans et plus	1 492	3,0	7 349	69,3	8 841	14,5
<b>TOTAL</b>	<b>50 217</b>	<b>100,0</b>	<b>10 609</b>	<b>100,0</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b>						
Ingénieurs	43 786	78,1	3 738	78,7	47 524	78,1
Ingénieurs juniors	11 631	20,7	970	20,4	12 601	20,7
Ingénieurs stagiaires	657	1,2	44	0,9	701	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>56 074</b>	<b>100,0</b>	<b>4 752</b>	<b>100,0</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>
Femmes	7 707	13,7%	561	11,8	8 268	13,6
Hommes	48 367	86,3%	4 191	88,2	52 558	86,4
<b>TOTAL</b>	<b>56 074</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 752</b>	<b>100,0</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>
Domiciliés au Québec	54 092	96,5%	3 893	81,9	57 985	95,3
Domiciliés hors du Québec	1 982	3,5%	859	18,1	2 841	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>56 074</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 752</b>	<b>100,0</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>

**TABLEAU 8**
**Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur  
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN version 1997**

	Nombre	% du total des membres
<b>Secteurs public et parapublic</b>		
Administration publique fédérale	1 821	3,0
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 846	8,0
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 842	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>8 509</b>	<b>14,0</b>
<b>Secteur de la consultation</b>		
Services de génie	10 773	17,7
<b>TOTAL</b>	<b>10 773</b>	<b>17,7</b>
<b>Secteur de l'éducation</b>		
Services d'enseignement	2 754	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>2 754</b>	<b>4,5</b>
<b>Autres secteurs</b>		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	12	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	414	0,7
Services publics	196	0,3
Construction	1 920	3,2
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	15 885	26,1
Commerce de gros	2 083	3,4
Commerce de détail	96	0,2
Transport et entreposage	300	0,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 242	2,0
Finance et assurances	403	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	141	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 366	5,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	107	0,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	398	0,7
Soins de santé et assistance sociale	247	0,4
Arts, spectacles et loisirs	47	0,1
Hébergement et services de restauration	15	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>26 872</b>	<b>44,2</b>
Secteurs d'activité en cours de classification	3 507	5,8
Sans emploi, aux études, invalides ou à la retraite	8 411	13,8
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>

TABLEAU 8 a)

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

Détails du secteur fabrication	Nombre	% du groupe
Fabrication d'aliments	335	2,1
Fabrication de boissons et de produits du tabac	117	0,7
Usines de textiles	36	0,2
Usines de produits textiles	19	0,1
Fabrication de vêtements	28	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	22	0,1
Fabrication de produits en bois	148	0,9
Fabrication du papier	697	4,4
Impression et activités connexes de soutien	50	0,3
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	234	1,5
Fabrication de produits chimiques	628	4,0
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	436	2,7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	370	2,3
Première transformation de métaux	1 461	9,2
Fabrication de produits métalliques	1 538	9,7
Fabrication de machines	2 554	16,1
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 837	11,6
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	876	5,5
Fabrication de matériel de transport	4 164	26,2
Fabrication de meubles et de produits connexes	72	0,5
Activités diverses de fabrication	263	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>15 885</b>	<b>100,0</b>

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tous les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective de base, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, les membres qui exercent la profession en pratique privée, sous réserve des cas de dispenses, doivent, de plus, adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle complémentaire de l'Ordre. Le tableau suivant fait état de la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2014 par types d'activité et selon le moyen de garantie.

**Assurance responsabilité professionnelle**

1. Statistiques sur l'assurance responsabilité professionnelle par types d'activité

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	11 133	18,3	√	√
Entreprise du secteur privé	28 259	46,5	√	
Organisme public ou parapublic	10 004	16,4	√	
Pratique privée hors génie	997	1,6	√	
Autres	10 433	17,2	√	
<b>TOTAL</b>	<b>60 826</b>	<b>100,0</b>		

2. Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Moyen de garantie			
ARP collective de base	49 693	250 000 \$	10 000 000 \$
ARP privée si en pratique privée	11 133	500 000 \$ ou 1 000 000 \$	1 000 000 \$ ou 2 000 000 \$

Le montant prévu de la garantie collective de base est de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat du régime collectif d'assurance complémentaire doit prévoir un montant minimal de garantie de 500 000 \$ par sinistre et de 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres ou des sociétés pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants actionnaires ou associés.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			
	reçues <sup>1</sup>	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	41	53	0	6
Hors du Canada	281	251	0	3

### Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	243
-----------	-----

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				
	reçues <sup>1</sup>	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	762	619	634	0	15

### Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	1 268
-----------	-------

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-contre présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

### Diplômes reconnus

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	2 141
acceptées <sup>2</sup>	1 779
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	2 135

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

**Équivalence de diplômes**

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	349
acceptées <sup>2</sup>	180
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	290

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

**Équivalence de la formation**

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	589
acceptées <sup>2</sup>	257
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	557

**Autres conditions et modalités de délivrance des permis**

Ingénieurs juniors	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités <sup>5</sup>	2 178
ayant commencé le processus <sup>6</sup>	13 302

- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
- Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
- Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
- Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
- Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

**Demandes de permis temporaire**

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'OQLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	53	53	55	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française	46	46	46	0	0

**Permis délivrés selon la catégorie**

Ingénieurs juniors <sup>1</sup> (inscriptions au tableau)	2 997
Ingénieurs stagiaires (inscriptions au tableau)	0
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	2 216

1. Ce nombre inclut 34 permis restrictifs temporaires (ARM).

**Autorisations spéciales**

Accordées	2
Renouvelées	1

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.



### Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2013-2014	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	42 036	310 \$
Anciens présidents	20	0 \$
Juniors ou stagiaires un an et plus	10 261	310 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation <sup>1</sup>	2 997	0 \$
Juniors ou stagiaires moins d'un an <sup>2</sup>	2 970	Prorata
Juniors ou stagiaires retraités	65	105 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	6	105 \$
Ingénieurs retraités	5 371	105 \$
Ingénieurs invalides permanents	73	105 \$
Membres à vie	24	0 \$

1. L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.

2. L'ingénieur inscrit depuis moins d'un an paie, lors de son renouvellement, une cotisation au prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 310 \$).

Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie d'un an complet de gratuité.

### Membres inscrits au tableau à la fin de la période et détenant un permis selon la catégorie

Ingénieurs juniors	12 601
Ingénieurs stagiaires	701
Ingénieurs	47 524

### Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	82
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

### Membres inscrits au tableau à la fin de la période, selon la région administrative de leur domicile professionnel

01	Bas-Saint-Laurent	724
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 817
03	Capitale-Nationale	6 291
04	Mauricie	1 418
05	Estrie	1 929
06	Montréal	22 262
07	Outaouais	953
08	Abitibi-Témiscamingue	943
09	Côte-Nord	671
10	Nord-du-Québec	97
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	154
12	Chaudière-Appalaches	1 774
13	Laval	2 477
14	Lanaudière	1 043
15	Laurentides	2 398
16	Montérégie	9 479
17	Centre-du-Québec	1 195
99	Hors du Québec	5 201



## SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Le contrôle de l'exercice de la profession s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Comité d'inspection professionnelle et au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la **Loi sur les ingénieurs**. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 12 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpentes, fondations, installations septiques, géotechnique, génie agricole, génie municipal, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Les 1 522 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les membres exerçant en pratique privée, les membres exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé, et les membres exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

### Vérification

	Nombre
Membres visités	1 522
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	0
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 483
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

### Inspections portant sur la compétence

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	10
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	8

### Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès des stages ou des cours

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	8
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

### Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	25
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	9

Au cours de l'exercice, 22 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

## PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2013-2014

Ce programme a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2013 et s'est terminé le 31 mars 2014.

### LES EXIGENCES DU CODE DES PROFESSIONS

Le Code des professions prévoit que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Ordre). Conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve.

### L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres que tient le membre dans l'exercice de sa profession; elle porte également sur les documents ou les rapports auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les livres et les registres tenus par ses collègues de travail ou par son employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

L'inspection professionnelle vise à améliorer la pratique du génie. Elle se situe au cœur de la mission de l'Ordre. Préconisant la prévention, elle se présente comme une mesure de développement continu. Elle est confidentielle. Pour le membre, la visite de l'inspecteur constitue donc une excellente occasion d'élargir ses connaissances et de profiter d'un examen de sa pratique ainsi que d'une révision de ses dossiers par un pair. C'est aussi le moment de donner un nouvel élan au processus d'amélioration constante de la qualité de sa pratique professionnelle.

### LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme se définissent de la façon suivante :

- examiner la pratique professionnelle de l'ingénieur, tant du point de vue de la compétence que de celui du respect de la législation qui régit la profession;
- relever, le cas échéant, toute déficience ou carence dans sa pratique professionnelle et tenter de déterminer les mesures correctives et les améliorations qui s'imposent;
- conscientiser l'ingénieur à son rôle de professionnel et rappeler les valeurs fondamentales de la profession, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- sensibiliser et conscientiser l'ingénieur à ses devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux, sans égard au milieu de travail ou aux fonctions exercées;

- sensibiliser l'ingénieur aux compétences communes de la profession, l'informer sur les exigences de l'Ordre en matière de développement professionnel et vérifier sa conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs;
- amener l'ingénieur à consulter les multiples ressources mises à sa disposition sur le site Internet de l'Ordre, notamment le Guide de pratique professionnelle;
- sensibiliser l'ingénieur à la nature et aux répercussions de la pratique illégale de la profession.

### LE DÉROULEMENT DE LA VISITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

La visite d'inspection se déroule en trois étapes, sous la forme de rencontres sur les lieux de travail où le membre exerce sa profession et détient ses dossiers :

- une séance de sensibilisation et d'information, en rencontre dite « de groupe », à laquelle peuvent participer tous les membres de l'entreprise. La sensibilisation incite à la discussion sur plusieurs thèmes ayant trait à la pratique professionnelle, à l'encadrement juridique de la profession et à la déontologie;
- une collecte de renseignements propres au membre, en rencontre individuelle;
- l'inspection des dossiers, des livres et des registres du membre, en rencontre individuelle, fondée notamment sur les profils de compétences disponibles, publiés dans le *Guide de pratique professionnelle*, particulièrement dans tout domaine ou activité qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations de l'Ordre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection, incluant les recommandations appropriées et les suggestions de mesures d'amélioration, le cas échéant, ainsi que la liste des dérogations et des lacunes relevées, s'il y a lieu.

La rencontre de groupe est admissible à titre d'activité de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

### SUITES DE L'INSPECTION

À la suite de l'inspection, le CIP peut décider de :

- fermer le dossier lorsque l'inspection est satisfaisante;
- procéder à une inspection complémentaire ou à une inspection de suivi;
- mener une inspection portant sur la compétence, nécessairement plus exhaustive, lorsque des motifs le justifient, notamment lorsque le membre semble ne pas posséder l'expertise, les connaissances ou l'expérience suffisantes pour les dossiers et les mandats qu'il accepte et réalise;

- informer le Bureau du syndic lorsque le membre semble avoir commis des infractions aux lois et règlements.

Dans certains cas, et avec l'accord de l'employeur, le CIP se penche également sur les pratiques de l'entreprise ayant une incidence sur la pratique professionnelle des membres.

Pour l'entreprise, la visite d'inspection professionnelle représente donc une excellente occasion de faire le point sur les mesures qu'elle préconise pour valoriser la profession d'ingénieur et favoriser le respect, par les membres, de leurs devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux.

### LA RÉPARTITION DES VISITES ET LES CIBLES DU PROGRAMME

Le programme prévoit l'inspection professionnelle de 1 500 membres de l'Ordre entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014.

Les visites se répartissent de la façon suivante :

- 950 membres travaillant en pratique générale (au service d'une entreprise, d'une compagnie ou d'une coopérative, ou travaillant pour le compte d'un organisme public ou parapublic), dont certains dans des domaines de pratique ciblés comme l'aéronautique et l'aérospatiale, les télécommunications, l'informatique et l'automatisation. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie ;
- 500 membres travaillant en pratique privée (exerçant en génie-conseil à leur propre compte ou pour le compte d'une firme), dont certains dans des domaines

de pratique ciblés comme la géotechnique, la réfrigération et la protection incendie. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie ;

- 50 membres identifiés, notamment à la suite d'une plainte du public, d'une réinscription au tableau des membres après une absence d'au moins trois ans ou d'une demande du CIP.

Pour le membre, la visite de l'inspecteur constitue une excellente occasion d'élargir ses connaissances et de profiter d'un examen de sa pratique ainsi que d'une révision de ses dossiers par un pair.



## MANDAT

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession aux changements continus survenant sur les plans socioéconomique, technologique et environnemental ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

## DOMAINES D'INTERVENTION

La Direction du développement professionnel a quatre rôles distincts : faire la promotion du développement professionnel, aider les membres à se conformer aux exigences du **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs**, élaborer des stratégies afin de combler les besoins et assumer la responsabilité de l'offre de formation.

Avec la fin de la première période de référence du **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs**, la Direction du développement professionnel a mis au premier rang de ses priorités d'aider les membres à se conformer aux exigences de ce règlement. Elle a également déployé une offre d'activités de formation qui traduit l'Engagement de l'Ordre envers le public en ce qui a trait à la conduite et aux pratiques exemplaires de ses membres.

la norme minimale de 30 heures par période, chaque ingénieur a démontré hors de tout doute que le développement professionnel est au cœur de la profession.

De nombreuses mesures d'information et des interventions personnalisées ont ciblé les membres ne s'étant pas encore conformés au Règlement après la fin de la période de référence. Elles ont permis à de nombreux ingénieurs d'éviter un avis de défaut. Ceux-ci ont en effet pu appliquer à la première période de référence des heures d'activités de formation effectuées pendant les premiers mois de la seconde période, de manière à combler leur manque à gagner.

Comme le stipule le Règlement, des avis de défaut et des avis finaux accordant des délais supplémentaires aux membres ont permis à un second groupe d'ingénieurs de respecter leurs obligations de formation continue. Malgré les informations et les notifications de rappel, des ingénieurs ont tout de même été radiés pour ne pas s'être conformés dans les délais prescrits. Il est à noter que certains se sont depuis prévalus d'une levée de radiation après avoir démontré qu'ils respectaient les exigences du Règlement.

En décembre 2013, à la suite de la première période de référence, la Direction a consulté les membres afin de connaître leur opinion sur les modifications que l'Ordre entend apporter au Règlement. Ces modifications visent à ne plus

limiter le nombre d'heures reconnues pour certains types d'activités de formation (à l'exception de l'autoapprentissage et des projets de recherche limités à cinq heures), ce qui confèrera une plus grande flexibilité aux membres dans leur choix de formations. De plus, en précisant la notion de retraite par rapport au statut de retraité porté au tableau des membres, un plus grand nombre d'ingénieurs pourront se prévaloir d'une dispense de formation, du moment qu'ils en respectent les conditions d'admissibilité. D'autres dispositions administratives donneront à l'Ordre les moyens de mieux gérer le règlement modifié.

Plus de 3 000 000 d'heures de formation ont été enregistrées par les membres, soit une moyenne de 58 heures par personne.

## BILAN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

La première période de référence de deux ans du **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs** s'est terminée le 31 mars 2013. L'étude des résultats indique que plus de 3 000 000 d'heures de formation ont été enregistrées par les membres dans leur déclaration de formation continue. Avec une moyenne de 58 heures par personne, soit au-delà de

## BILAN DU COURS SUR LE PROFESSIONNALISME

Chaque membre, à moins d'en être dispensé, devait réussir le cours obligatoire intitulé « Le professionnalisme : des droits et des valeurs pour guider la pratique ». Accessible en tout temps, cette formule en ligne a été développée avec l'objectif de maximiser le nombre d'interactions et de rétroactions avec le participant. Le taux de satisfaction de cette formation,

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

avoisinant les 88 %, démontre clairement que les membres ont jugé très favorablement le contenu, les vidéos, les exercices et les mises en situation avec des personnages de cette formation.

### OFFRE DE FORMATIONS

En 2013-2014, l'Ordre a innové en instaurant la formule des Meilleurs cours du colloque en reprise et celle des Après-midi du génie, qui ont fait le tour du Québec. Au nombre de ses initiatives, on relève aussi l'organisation du Colloque 2013 et la création de la série des Matingénieurs.

En avril 2013, l'Ordre a pris le pari de doubler la participation de ses membres à son colloque annuel en tenant cet événement pour la première fois au Palais des congrès de Montréal. Pendant deux jours, plus de 24 cours, deux dîners-conférence et un déjeuner-atelier ont été présentés aux participants sur le

thème : « Ingénieur... pour que les idées deviennent réalité ! ». Outre ce volet formation, le salon des exposants, le cocktail et la soirée du Gala de l'excellence en génie ont attiré près de 1 000 personnes venues assister au plus grand rassemblement d'ingénieurs du Québec.

Dans le droit fil de son Engagement envers le public, l'Ordre a conçu une nouvelle série de déjeuners-ateliers, intitulée les Matingénieurs, sur le thème de l'éthique et de la déontologie. Au total, plus de 900 ingénieurs ont participé, en compagnie de panélistes invités, aux quatre déjeuners-ateliers tenus à Montréal et à Québec. Les participants se sont penchés, successivement, sur l'indépendance professionnelle, la gestion et l'octroi de contrats, les pratiques d'affaires et la surveillance des travaux. Compte tenu de l'importance des enjeux soulevés ainsi que du franc succès rencontré par cette initiative, l'Ordre envisage de reprendre la formule et d'en accroître le rayonnement au cours de la prochaine année.

### ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

#### Activité de formation continue obligatoire organisée par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures par activité	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Le professionnalisme : des droits et des valeurs pour guider la pratique (cours en ligne)	2,5	34 234

#### Radiations

Formation	Cours	Formation + cours	Total
471	200	408	1 079

88 % des membres jugent très favorablement le cours sur le professionnalisme.



**MANDAT**

La Direction des communications et des affaires publiques (DCAP) a pour mandat d'assurer la qualité et la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission. Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte de quatre fonctions : s'occuper des communications institutionnelles et des affaires publiques, faire la promotion de la profession, organiser les activités et assurer l'édition des documents (éditions traditionnelles et électroniques).

La DCAP a répondu à  
270 appels émanant  
des médias.

**FAITS SAILLANTS**

Pour la DCAP, l'année 2013-2014 peut se résumer en trois mots : informer, communiquer et rassembler. Depuis octobre 2013, la DCAP a communiqué plus que jamais avec l'ensemble de ses parties prenantes pour faire connaître l'Engagement de l'Ordre envers ses membres et le public, afin que la profession regagne la confiance de tous.

**1. INFORMER**

L'actualité du génie québécois a été particulièrement riche cette année. Afin d'informer plus efficacement les membres de l'Ordre, la DCAP a modernisé et développé de nouveaux outils d'information.

**Site Internet** – La DCAP a procédé à la refonte de la page d'accueil du site Web de l'Ordre afin qu'un plus grand nombre d'informations soient plus facilement accessibles aux internautes. Cette nouvelle page d'accueil a été optimisée pour les appareils mobiles.

**Bulletin Plus** – Le nouveau bulletin électronique de l'Ordre, adapté aux appareils mobiles, est publié deux fois par mois depuis septembre 2013 en remplacement du *Bulletin aux membres*. Le *Bulletin Plus* permet aux membres d'être informés plus régulièrement de l'actualité de l'Ordre (règlements, nominations, formations, etc.)

**Revue PLAN** – La périodicité de la revue *PLAN* a changé à l'automne 2013 : la revue est désormais bimestrielle. Ce changement a été fait pour permettre une meilleure synergie entre le *Bulletin Plus* et la revue.

**En réponse à vos questions** – Depuis le mois de février 2014, la DCAP a développé et alimenté le nouveau blogue de l'Ordre, *En réponse à vos questions*. Ce blogue a pour objectif de répondre aux préoccupations des membres sur les principaux enjeux de la profession touchant aussi bien le public – que l'Ordre a pour mission de protéger – que les ingénieurs qu'il regroupe.

**Tableau des performances** – Être transparent et répondre au besoin d'information des membres, c'est ce qui a motivé la mise en place du Tableau des performances de l'Ordre. Dans cet outil accessible sur le site [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca), l'Ordre dresse le portrait de la situation sur des sujets aussi variés que les inspections, la pratique illégale, la discipline, l'Engagement et le financement de l'Ordre.

**2. COMMUNIQUER**

Au cours de l'année, l'Ordre a accru sa visibilité sur la place publique en intensifiant ses relations avec les médias. Il a ainsi diffusé plus de 44 communiqués, produit 4 lettres d'opinion, tenu 2 conférences de presse, organisé plusieurs rencontres avec des éditorialistes et traité 270 appels émanant des médias qui ont mené à une centaine d'entrevues.

L'Ordre a annoncé en mai 2013 la création du programme d'audits sur les pratiques commerciales des firmes de génie-conseil. En septembre, l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) a reçu le président de l'Ordre dans le cadre de son 50<sup>e</sup> séminaire annuel. Pour sensibiliser ses futurs membres aux enjeux de la profession, les dirigeants de l'Ordre ont aussi effectué une tournée des universités. Enfin, l'Ordre est sorti des sentiers battus pour s'adresser à un public de décideurs économiques à l'occasion d'un midi-conférence de l'Association des MBA du Québec tenu en novembre. Au total, la DCAP a collaboré à l'élaboration de 74 discours, allocutions et présentations au cours de l'année.

**Évolution des moyens de communications depuis cinq ans**

Année	Nombre de communiqués	Appels traités	Entrevues	Allocutions
2013-2014	44	270	97	74
2012-2013	9	160	93	46
2011-2012	14	240	130	54
2010-2011	6	130	39	56
2009-2010	9	157	41	30

**Affaires publiques : un dialogue constructif**

L'Ordre a profité de toutes les occasions pour maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les décideurs politiques qui influencent l'environnement législatif et réglementaire encadrant l'Ordre ou le travail des ingénieurs.

La modernisation de la **Loi sur les ingénieurs** a été la priorité et les interventions de l'Ordre ont fait avancer le dossier,

puisqu'un projet de loi, le projet de loi n° 49, a été déposé par le gouvernement en juin 2013 et étudié par les parlementaires en novembre. Malheureusement, ce projet est mort au feuillet avec le déclenchement des élections en mars 2014. Pour maintenir bien en vie cet enjeu crucial, l'Ordre a innové en organisant un petit-déjeuner-conférence dans le cadre de la campagne électorale avec des représentants des principaux partis (PQ, PLO, CAQ), qui se sont dits conscients de l'urgence de dépoussiérer l'actuelle loi. L'Ordre relancera le gouvernement libéral pour qu'il donne suite à ces propos au cours de la prochaine année.

Sur le front de l'intégrité, l'Ordre a participé activement à la consultation parlementaire sur le projet de loi n° 61, qui vise le recouvrement des sommes payées injustement par des organismes publics. L'Ordre a également participé activement aux consultations sur la mobilité durable de même que sur les enjeux énergétiques en déposant des mémoires.

### 3. RASSEMBLER

#### Cap sur la relève

L'Ordre a participé à de nombreuses activités de promotion de la profession auprès de jeunes et d'étudiants en génie, avec notamment la création du concours «Faites travailler vos Méning.es». L'Ordre était aussi présent au Salon national de

- le Conseil de développement du loisir scientifique pour la tenue du Défi génie inventif et de la Super Expo-sciences Hydro-Québec.

#### Des ingénieurs valorisés

La DCAP a organisé de nombreuses activités qui ont réuni plusieurs centaines de membres et au cours desquelles des distinctions ont été remises, notamment le Prix du président au bénévolat, les Prix hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle, le Prix génie innovation et le Grand Prix d'excellence. Au cours du Gala de l'excellence 2013, l'ingénieur Pierre-Claude Aïtcin, professeur émérite de l'Université de Sherbrooke, a remporté le Grand Prix d'excellence, la plus haute distinction attribuée par l'Ordre à l'un de ses membres. Le Prix génie innovation a été, quant à lui, attribué à l'entreprise les Services exp inc. pour son projet de traitement photocatalytique des gaz (TPG).

Parmi les autres rendez-vous marquants organisés dans le cadre du programme de valorisation de la profession, mentionnons les deux Soirées signature ingénieur(e) et un déjeuner-causerie Femmes de génie! Les Soirées signature ingénieur(e), présentées par Gestion FÉRIQUE avec la participation de la Banque Nationale, ont eu lieu les 13 et 27 mars 2014, respectivement à Québec et à Montréal, afin de souligner l'inscription de plus de 2 000 nouveaux ingénieurs au tableau de l'Ordre. Par ailleurs, quelque 130 ingénieures se sont réunies le 13 février 2014 à l'occasion du troisième déjeuner-causerie Femmes de génie! Cet important rassemblement valorise la présence des femmes en génie.

L'Ordre et sa fondation ont remis 160 000 \$ de prix et bourses à des étudiants.

l'éducation de Montréal et au Salon éducation emploi de Québec pour présenter la profession et ses multiples facettes à quelque 2 000 jeunes. Afin d'encourager la relève en génie, l'Ordre et sa fondation ont remis au cours de l'exercice 2013-2014 plus de 160 000 \$ en à des étudiants dans le cadre du Gala de l'excellence 2013. Pour promouvoir la profession auprès d'un plus large public de jeunes, la DCAP a revu son programme de partenariats. Celui-ci compte maintenant :

- la chaîne Télé-Québec, dans le cadre de l'émission *Génial!* ;
- le Centre des sciences de Montréal, notamment dans le cadre du Festival Eurêka ! ;
- l'organisme Fusion Jeunesse, organisateur de la compétition Robotique FIRST Québec ;
- l'École de technologie supérieure, organisatrice de la compétition PontPop 2014 ;

## LAURÉATS DES PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE EN 2013



L'ingénieur Pierre-Claude Aïtcin, lauréat du Grand Prix d'excellence 2013 de l'Ordre des ingénieurs du Québec.



Le projet de traitement photocatalytique des gaz de la firme les Services exp inc., lauréat du Prix Génie innovation 2013. L'ingénieur Stéphane Chabot (au centre) représente les Services exp inc.



Dominic de Lanauze, ing. jr, lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures 2013.



Isabelle Galarnau, ing. jr, étudiante de l'ÉTS, lauréate du 1<sup>er</sup> Prix universitaire du Mérite.



Nicolas Fabien-Ouellet, étudiant à l'Université McGill, lauréat du 2<sup>e</sup> Prix universitaire du Mérite.



Myriam Caron St-Pierre, étudiante à l'Université de Sherbrooke, lauréate du 3<sup>e</sup> Prix universitaire du Mérite.



Messieurs Louis Fortin, ing., R. Charles Terreault, ing., Yves Beauchamps, ing., et Martin Carli, lauréats du Prix hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle.



Serge A. Boileau, ing., bénévole de l'année 2013, lauréat du Prix du président au bénévolat.

**MANDAT**

La Direction de l'administration-finances assure la planification financière, la trésorerie, le contrôle financier, la comptabilité générale, les services auxiliaires et la gestion des espaces locatifs.

**FAITS SAILLANTS**

L'année financière 2013-2014 a été marquée par :

- a) l'analyse des possibilités de financement pour l'Ordre à long terme;
- b) l'adoption d'une cotisation supplémentaire pour l'année 2014-2015;
- b) le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques;
- c) l'appui aux divers projets technologiques de l'Ordre sur le plan des transactions financières;
- d) la révision des grilles tarifaires de l'Ordre;
- e) la révision de la politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence;
- f) le contrôle et le suivi des opérations financières pour mettre en place les nouveaux comités régionaux;
- g) l'adaptation des locaux en fonction des besoins en ressources humaines liés au Plan stratégique.

**FINANCES**

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations, selon les politiques établies, et procède au versement des salaires. Il est aussi chargé :

- de produire les états financiers mensuels et trimestriels;
- d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation;
- d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation;
- de gérer la trésorerie de l'Ordre;
- de voir à l'application adéquate des politiques financières de l'Ordre, dont font partie la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

**COMITÉ DE FINANCES ET DE VÉRIFICATION**

Présidé par la vice-présidente en titre et aux Finances et trésorerie, M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay, ing., le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre, et de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière comparée au budget; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, incluant la Politique de gestion intégrée des risques; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers de même qu'en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

**SERVICES AUXILIAIRES**

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de l'Ordre pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

**GESTION LOCATIVE**

Les activités de gestion locative regroupent, entre autres, la gestion et la sécurité des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

### AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Montréal, le 27 mai 2014

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116823

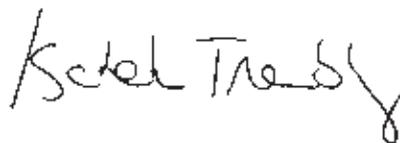
**Situation financière**

Au 31 mars 2014

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	17 967	289 585
Encaisse – Sections régionales	-	242 876
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	229	317
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 775	1 787
Comptes clients et autres créances (note 6)	969 338	1 295 814
Frais payés d'avance	325 344	339 253
Fonds de gestion de la trésorerie (note 7)	26 013 451	21 938 503
	27 329 104	24 108 135
<b>Long terme</b>		
Placements (note 8)	5 968 142	4 513 161
Immobilisations corporelles (note 9)	2 246 464	2 213 909
Actifs incorporels (note 10)	1 011 039	1 799 794
	36 554 749	32 634 999
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	7 190 515	7 301 000
Produits reportés	18 610 218	14 805 850
	25 800 733	22 106 850
<b>Long terme</b>		
Provision pour allocations de départ (note 12)	197 648	228 160
Avantages incitatifs reportés (note 13)	538 060	540 508
	26 536 441	22 875 518
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	3 257 503	4 013 703
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	312 461	310 530
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	731 183	490 563
Fonds de prévoyance	2 823 392	2 307 241
Non affecté	2 893 769	2 637 444
	10 018 308	9 759 481
	36 554 749	32 634 999

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,


Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.  
Président

Isabelle Tremblay, ing.  
Vice-présidente en titre et aux Finances et trésorière

## Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014-03-31 Budget (non audité) (note 2) \$	2014-03-31 Réel \$	2013-03-31 Réel \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	17 173 300	17 114 028	16 610 703
Cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession	1 525 100	89 368	1 549 728
Émission de permis et sceaux	139 200	176 400	248 749
Droits d'admission et d'inscription	2 033 000	2 413 542	2 032 444
Droits d'examens	407 000	483 540	485 850
Formation	2 462 975	1 969 610	1 554 011
Commandites	287 000	291 853	245 200
Publicité et publications	1 254 200	1 263 156	1 241 591
Produits de services administratifs et autres	692 000	681 905	661 202
Amendes et frais recouvrés	219 680	116 799	197 480
Produits nets de placements (note 5)	280 000	341 306	292 192
Produits d'activités des sections régionales	-	-	446 946
	26 473 455	24 941 507	25 566 096
<b>Charges par activité (Voir note 4 et annexe A)</b>			
Admission	2 817 713	2 907 873	2 757 678
Délivrance de permis	997 556	1 042 568	1 025 390
Inspection professionnelle	3 960 318	3 840 819	3 769 559
Conformité formation continue	904 260	847 412	579 660
Inscription et maintien du tableau des membres	2 575 645	3 136 113	2 836 814
Bureau du syndic	6 104 310	6 369 327	4 781 847
Conciliation et arbitrage des comptes	15 414	2 572	8 730
Comité de révision	13 359	18 778	15 108
Conseil de discipline	280 920	220 003	228 421
Pratique illégale	1 241 363	1 350 984	888 215
Portion Activité des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	759 302	503 745	684 961
Promotion de la profession	3 132 471	844 130	2 673 063
Prise de position et affaires gouvernementales	492 457	637 178	462 495
Sections étudiantes et relève de la profession	340 645	244 587	316 211
Autres publications	127 970	68 121	25 717
Régions	1 177 861	831 136	1 705 423
Offre de formation	1 455 309	1 302 980	1 203 852
Autres activités	721 037	756 905	109 806
	27 117 910	24 925 231	24 072 950
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(644 455)</b>	<b>16 276</b>	<b>1 493 146</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014-03-31 Budget (non audité) (note 2) \$	2014-03-31 Réel \$	2013-03-31 Réel \$
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>			
<b>Produits</b>			
Produits nets de placements (note 5)		5 970	10 302
<b>Charges</b>			
Frais juridiques		4 039	5 042
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>		<b>1 931</b>	<b>5 260</b>
<b>Fonds d'assurance responsabilité professionnelle</b>			
<b>Produits</b>			
Assurance responsabilité professionnelle		938 258	816 754
Participation de l'assureur à la provision du Fonds		113 065	-
Produits nets de placements (note 5)		12 329	2 163
		<b>1 063 652</b>	<b>818 917</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux		100 000	93 000
Honoraires professionnels et frais juridiques		4 829	-
Prime d'assurance		718 113	446 276
Divers		90	3 008
		<b>823 032</b>	<b>542 284</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>		<b>240 620</b>	<b>276 633</b>
<b>TOTAL DE L'EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DE TOUS LES FONDS</b>		<b>258 827</b>	<b>1 775 039</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014-03-31							2013-03-31
	Non affecté \$	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels \$	Total \$	Fonds d'opérations courantes	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
				\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au début</b>	2 637 444	4 013 703	6 651 147	2 307 241	490 563	310 530	9 759 481	7 984 442
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 381 019	(1 364 743)	16 276	-	240 620	1 931	258 827	1 775 039
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(608 543)	608 543	-	-	-	-	-	-
Autres affectations d'origine interne (note 14)	(516 151)	-	(516 151)	516 151	-	-	-	-
<b>Solde à la fin</b>	2 893 769	3 257 503	6 151 272	2 823 392	731 183	312 461	10 018 308	9 759 481

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	258 827	1 775 039
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(54 817)	(62 228)
Variation de la provision pour allocations de départ	4 710	7 810
Participation au revenu net des fonds communs de placement	(292 749)	(231 081)
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(86 823)	(83 156)
Amortissement des immobilisations corporelles	507 317	438 135
Amortissement des actifs incorporels	857 426	741 191
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres créances	316 741	(250 631)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	13 909	(62 290)
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	243 202	460 387
Versements pour allocations de départ	(35 222)	-
Augmentation (diminution) des produits reportés	3 804 368	(1 474 894)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>5 536 889</b>	<b>1 258 282</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avantages incitatifs	84 375	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>84 375</b>	<b>-</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Avances aux employés	9 735	11 600
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	163 031	53 522
Cession de fonds de gestion de la trésorerie	21 306 000	17 600 000
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(25 251 202)	(20 035 000)
Cession de placements	1 103 188	465 403
Acquisition de placements	(2 340 349)	(589 694)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(957 880)	(386 055)
Acquisition d'actifs incorporels	(167 381)	(745 460)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(6 134 858)</b>	<b>(3 625 684)</b>
Diminution nette de la trésorerie	(513 594)	(2 367 402)
Trésorerie au début	534 565	2 901 967
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>20 971</b>	<b>534 565</b>
<b>Trésorerie</b>		
Encaisse	17 967	289 585
Encaisse – Sections régionales	-	242 876
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	229	317
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 775	1 787
	20 971	534 565

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

## 1. Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, « l'Ordre »), est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

## 3. Principales méthodes comptables

### a) Base de représentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### b) Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans les fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur. En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### c) Ventilation des charges

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais directs en personnel, honoraires et autres, ainsi que des frais généraux.

Les frais généraux afférents sont attribués selon une clé de répartition en fonction de l'usage basé sur les charges totales de chacune des activités.

### d) Constatation des produits

#### Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

#### Autres sources de produits

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### d) Constatation des produits (suite)

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

*Cotisations des membres, cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle*

Les cotisations des membres, les cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, les droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif à la cotisation, aux droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle. Chaque année, les cotisations des membres pour les éléments mentionnés ci-dessus couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits reportés.

*Publicité et publications*

Les ventes de publicité et de publications sont comptabilisées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

*Émission de permis et sceaux, droits d'examens, formation, commandites et produits de services administratifs et autres*

Les frais d'émission de permis, de droits d'examens, de formation, de commandites, de colloque annuel et de produits de services administratifs et autres sont comptabilisés, selon le cas, lorsque le permis a été émis, les droits d'examens ont été accordés, la formation a eu lieu, les termes de l'entente avec le commanditaire sont rencontrés, le colloque annuel a été tenu ou les services administratifs et autres ont été rendus.

*Sections régionales*

Les revenus des Sections régionales proviennent principalement d'inscriptions et de commandites reliées à des activités de formation, de réseautage et autres activités sociales et sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

*Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements ne sont pas grevés d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

#### e) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

*Amortissement*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels et périodes suivants :

	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels d'application	25 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 5 ans 6 mois

*Réduction de valeur*

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles. Selon la politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, une somme tenant lieu de fonds de prévoyance ne doit pas dépasser l'équivalent de trois mois d'opérations. Au 31 mars 2014, cet objectif équivaut à 6 231 000 \$.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes reliées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a créé un Fonds de relocalisation. Ce fonds a été créé pour financer les frais à encourir lors de la relocalisation du siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec à l'échéance du contrat de location de ses espaces locatifs actuels le 31 octobre 2019. Au 31 mars 2014, aucune somme n'a été affectée à ce fonds.

### 4. Ventilation des charges

Les charges directes et les frais généraux afférents sont répartis comme suit :

Activités	Charges directes	Frais généraux afférents	2014-03-31	2013-03-31
			Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Admission	1 578 517	1 329 356	2 907 873	2 757 678
Délivrance de permis	565 951	476 617	1 042 568	1 025 390
Inspection professionnelle	2 249 251	1 591 568	3 840 819	3 769 559
Conformité formation continue	460 011	387 401	847 412	579 660
Inscription et maintien du tableau des membres	1 702 416	1 433 697	3 136 113	2 836 814
Bureau du syndic	3 457 544	2 911 783	6 369 327	4 781 849
Conciliation et arbitrage des comptes	1 396	1 176	2 572	8 730
Comité de révision	10 193	8 585	18 778	15 108
Conseil de discipline	119 427	100 576	220 003	228 421
Pratique illégale	733 372	617 612	1 350 984	888 215
Portion Activité des communications et affaires publiques :				
Publications officielles	301 854	201 891	503 745	684 961
Promotion de la profession	511 725	332 405	844 130	2 673 063
Prise de position et affaires gouvernementales	386 267	250 911	637 178	462 495
Sections étudiantes et relève de la profession	148 272	96 315	244 587	316 211
Autres publications	41 296	26 825	68 121	25 717
Régions	503 848	327 288	831 136	1 705 423
Offre de formation	943 869	359 111	1 302 980	1 203 852
Autres activités	473 460	283 445	756 905	109 806
	14 188 669	10 736 562	24 925 231	24 072 950

Les frais généraux afférents sont constitués des charges directes suivantes :

Direction générale	402 977	353 896
Stratégies et projets	232 364	-
Conseil d'administration	502 895	463 530
Secrétariat et affaires juridiques	1 597 782	1 343 566
Ressources humaines	812 360	800 666
Services auxiliaires et gestion des locaux	2 192 840	1 881 128
Finances	1 328 255	1 202 118
Portion Soutien des communications et affaires publiques	1 664 913	1 614 720
Technologie de l'information	2 002 176	1 878 057
	10 736 562	9 537 681

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

## 5. Produits nets de placements

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	12 011	11 322
Variations de la juste valeur	55 722	60 516
Participation au revenu net des fonds communs de placement	273 573	220 354
	341 306	292 192
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	28	26
Variations de la juste valeur	(1 381)	1 794
Participation au revenu net des fonds communs de placement	7 323	8 482
	5 970	10 302
<b>Fonds d'assurance responsabilité professionnelle</b>		
Placements évalués à la juste valeur		
Variations de la juste valeur	476	(82)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	11 853	2 245
	12 329	2 163
	359 605	304 657

## 6. Comptes clients et autres créances

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes clients		
Membres et candidats	88 409	412 354
Autres	643 166	749 027
Avances aux employés, sans intérêt	124 698	134 433
	856 273	1 295 814
<b>Fonds d'assurance responsabilité professionnelle</b>		
Participation à recevoir de l'assureur	113 065	-
	969 338	1 295 814

Au 31 mars 2014, une provision pour mauvaises créances de 149 447 \$ (179 810 \$ au 31 mars 2013) est incluse dans les comptes clients.

## 7. Fonds de gestion de la trésorerie

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Lettre de crédit, renouvelable annuellement	134 548	134 555
Fonds de marché monétaire	25 878 903	21 762 317
Fonds de marché monétaire – Sections régionales	-	36 631
Épargne rachetable à terme – Sections régionales	-	5 000
	26 013 451	21 938 503

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

### 8. Placements

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	1 188 465	1 958 032
Obligations canadiennes	2 760 868	1 123 656
Actions canadiennes	597 724	642 382
Actions mondiales	608 120	264 662
	5 155 177	3 988 732
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	87 432	57 224
Obligations canadiennes	187 705	219 797
Actions canadiennes	17 255	31 723
Actions canadiennes	17 295	-
	309 687	308 744
<b>Fonds d'assurance responsabilité professionnelle</b>		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	145 153	42 619
Obligations canadiennes	302 462	151 240
Actions canadiennes	27 795	21 826
Actions canadiennes	27 868	-
	503 278	215 685
	5 968 142	4 513 161

### 9. Immobilisations corporelles

	2014-03-31		2013-03-31	
	\$		\$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	932 630	553 592	379 038	279 937
Équipement d'imprimerie	24 876	24 876	-	-
Matériel de bureau	33 907	28 000	5 907	1 167
Système téléphonique	188 985	176 358	12 627	18 626
Matériel informatique	1 350 955	1 061 353	289 601	330 467
Améliorations locatives	2 758 840	1 199 550	1 559 291	1 583 712
	5 290 193	3 043 729	2 246 464	2 213 909

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2014, 4 106 \$ (422 114 \$ au 31 mars 2013) sont incluses dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

### 10. Actifs incorporels

	2014-03-31		2013-03-31	
	\$		\$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels d'application	4 046 055	3 035 016	1 011 039	1 799 794

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2014, 11 495 \$ (110 205 \$ au 31 mars 2013) sont incluses dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

**11. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement**

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 012 859	3 148 260
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	196 879	33 848
Office des professions du Québec à payer	1 237 742	1 306 619
Rémunération et charges sociales à payer	2 059 898	1 574 677
Taxes à la consommation	1 683 137	1 237 596
	7 190 515	7 301 000

Les sommes à remettre à l'État totalisent 83 460 \$ au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013).

**12. Provision pour allocations de départ**

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'allocations de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. Les allocations de départ sont payables au départ de ces employés avant ou au moment de la retraite et correspondent à trois (3) jours de salaire par année d'ancienneté complétée jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante (60) journées. Ces journées sont calculées au prorata du salaire des trois (3) meilleures années durant lesquelles elles furent accumulées et ne prennent en compte que le salaire régulier du salarié.

À cet effet, la provision enregistrée aux livres à titre d'allocations de départ à payer se ventile comme suit :

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
Solde au début	228 160	220 350
Allocations cumulées de l'exercice	4 710	7 810
Versements effectués	(35 222)	-
	197 648	228 160

**13. Avantages incitatifs reportés**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2014, respectivement des allocations de 87 300 \$ et de 84 375 \$ ont été accordées par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Ces allocations sont amorties selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, un montant de 86 823 \$ (83 156 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2013) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

**14. Autres affectations d'origine interne**

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a affecté un montant de 516 151 \$ (214 097 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2013) au Fonds de prévoyance, à même les ressources non affectées.

# Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

## 15. Instruments financiers

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-dessous.

#### Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances et les placements en fonds communs de placement, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre. De plus, les placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à la lettre de crédit est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

- Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

La lettre de crédit et l'épargne rachetable à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. De plus, les placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt;

- Risque de change :

Les placements dans des parts de fonds communs de placement libellées en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.

- Risque de prix autre :

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. De plus, certains fonds communs de placement exposent indirectement l'Ordre au risque de prix autre.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'Ordre, tels qu'ils sont présentés à l'état de la situation financière, sont classés dans les catégories suivantes :

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Actifs financiers au coût après amortissement</b>		
Encaisse	17 967	289 585
Encaisse – Sections régionales	-	242 876
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	229	317
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 775	1 787
Comptes clients et autres créances	856 273	1 295 814
Fonds de gestion de la trésorerie		
Lettre de crédit	134 548	134 555
Épargne rachetable à terme	-	5 000
	1 011 792	1 969 934
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>		
Fonds de gestion de la trésorerie		
Fonds de marché monétaire	25 878 903	21 762 317
Fonds de marché monétaire – Sections régionales	-	36 631
Placements	5 968 142	4 513 161
	31 847 045	26 312 109

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

### 16. Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 7 807 000 \$, soit 7 739 000 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 68 000\$, à la charge de location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espace locatif \$	Équipements \$	Total \$
2015	1 375 000	28 000	1 365 000
2016	1 414 000	24 000	1 360 000
2017	1 414 000	16 000	1 430 000
2018	1 414 000	-	1 414 000
2019	1 414 000	-	1 414 000

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

### 17. Éventualités

Au 31 mars 2014, 4 requêtes en dommages et intérêts sont en cours contre l'Ordre, dont 3 avec réclamation.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

Une assemblée générale extraordinaire des membres de l'Ordre a eu lieu le 6 mai 2014. Les membres présents à cette assemblée ont adopté les sept propositions présentées par les demandeurs de cette assemblée. L'une de ces propositions demande d'abolir la cotisation supplémentaire adoptée par le Conseil d'administration pour l'exercice 2014-2015. Cette cotisation supplémentaire, nécessaire pour répondre aux besoins de la mission de l'Ordre en vertu de l'article 85.1 du Code des professions, permettra la perception d'un revenu d'environ 4 500 000 \$.

L'assemblée générale extraordinaire a un pouvoir de recommandation uniquement. C'est le Conseil d'administration de l'Ordre qui décide de donner suite ou non aux propositions reçues et en dispose.

À la date d'approbation des états financiers, aucune décision n'a été prise par le Conseil d'administration sur ces sept propositions.

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

### 18. Opérations entre apparentés

#### Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, la « Fondation ») sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Deux membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre exerce donc un contrôle sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec dans l'exercice 2010-2011 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Ordre.

Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de la Fondation par rapport à celles de l'Ordre. Les états financiers non audités et condensés de la Fondation aux 31 mars 2014 et 2013 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
<b>Situation financière</b>		
Total des éléments d'actif	305 886	166 113
Total des éléments de passif	26 250	21 550
Actif net investi en actifs incorporels	17 522	34 443
Actif net non affecté	262 120	110 120
	305 892	166 113
<b>Flux de trésorerie</b>		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(4 494)	(20 598)
<b>Résultats</b>		
Total des produits	296 995	218 989
Total des charges	161 922	218 299
Excédent des produits par rapport aux charges	135 073	690

Les opérations courantes suivantes ont eu lieu entre l'Ordre et la Fondation :

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
Produits de services administratifs et autres	26 178	26 178

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

### 19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

**Annexes**

Au 31 mars 2013

**Annexe A - Fonds d'opérations courantes - charges par nature**

	2014-03-31 Budget (non audité) \$	2014-03-31 Réel \$	2013-03-31 Réel \$
Salaires et charges sociales	12 231 140	12 460 733	10 776 448
Formation des ressources internes	194 000	138 391	141 419
Comités	865 810	736 984	560 003
Déplacements et frais d'évènements	1 230 350	1 127 424	825 080
Honoraires professionnels et frais juridiques	5 737 850	3 771 940	3 335 131
Cotisations et affiliations	723 170	715 726	686 866
Charges locatives	1 207 980	1 309 587	1 158 275
Assurances	130 000	138 355	130 143
Fournitures et dépenses générales de bureau	735 490	888 793	801 075
Impression et reproduction	247 820	232 460	226 867
Publicité et promotion	786 860	612 223	2 052 019
Équipements et frais de licences annuelles	287 720	382 362	351 525
Mauvaises créances	-	(30 363)	177 535
Frais financiers	565 000	621 818	533 490
Activités des comités régionaux	773 150	503 848	-
Subsides et activités des sections régionales	-	-	1 025 701
Amortissements des immobilisations corporelles	507 800	507 317	438 135
Amortissements des actifs incorporels	993 250	857 426	741 191
Divers	60 920	40 755	112 047
	<b>27 117 910</b>	<b>24 925 231</b>	<b>24 072 950</b>

**DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
ET DES AFFAIRES PUBLIQUES**  
M<sup>e</sup> Christine O’Doherty, avocate

**CHEF DES COMMUNICATIONS**  
Geneviève Terreault

**COORDINATION**  
Sandra Etchenda

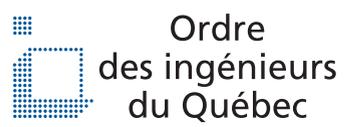
**CONCEPTION GRAPHIQUE**  
Michel Dubé

**MISE EN PAGE**  
Diane Baril

**RÉVISION ET CORRECTION**  
Dominique Vallerand

Dépôt légal 2014  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1198-595X

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



Gare Windsor, bureau 350  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal (Québec) H3B 2S2

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)